

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0500019 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI CASTELET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI CASTELET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI CASTELET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI CROIX DES FAUX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI CROIX DES FAUX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI CROIX DES FAUX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
UDI ACHAT SIAEP VALOGNES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	24
UDI ACHAT SIAEP VALOGNES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	28
UDI ACHAT SIAEP VALOGNES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	29
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>30</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	32
Liste des sigles	33
Annexes	34
Informations sur les Points de Surveillance	35

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
VAUGOUBERT S1	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT S2	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT FES1	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
BRETEL F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0036	04/06/2002	07/06/2012	08/07/2012
LE CASTELET S1	SOURCE	VALOGNES	00728X0037	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0059	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F2	FORAGE	VALOGNES	00728X0045	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
VAUGOUBERT S1	TAMERVILLE	00728X0031	29/05/1995	80 %	250	200
VAUGOUBERT S2		00728X0032	29/05/1995	80 %	250	200
VAUGOUBERT FES1		00728X0047	09/07/2002	80 %	150	120
<b>Total : 3</b>					<b>650</b>	<b>520</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
BRETEL F1	VALOGNES	00728X0036	08/07/2012	60 %	1 300	780
LE CASTELET S1		00728X0037	03/06/2005	80 %	300	240
LE COUTRE F1		00728X0059	03/06/2005	80 %	600	480
LE COUTRE F2		00728X0045	03/06/2005	80 %	400	320
<b>Total : 4</b>					<b>2 600</b>	<b>1 820</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 70,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)



## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000844 - STATION VAUGOUBERT

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	450
Débit moyen journalier	351
Débit réglementaire	450

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000860 - STATION CASTELET

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	536
Débit réglementaire	1 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000862 - STATION BRETEL

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 300
Débit moyen journalier	691
Débit réglementaire	1 300

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000522 - CASTELET

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 047	2 277	2 047	2 105

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50615	VALOGNES	30%	30,006

### 050000523 - CROIX DES FAUX

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 709	5 245	4 709	4 843

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50615	VALOGNES	70%	69,025

### 050003582 - ACHAT SIAEP VALOGNES

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
66	66	66	66

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50615	VALOGNES	La Lande Beaumont	0,967

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000522 - CASTELET**

**050000523 - CROIX DES FAUX**

**050003582 - ACHAT SIAEP VALOGNES**

## Unité de distribution CASTELET (050000522)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : CASTELET

Code : 050000522

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		77,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		77,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	11,20	17,67	24,90		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,25	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	4,00	4,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,00	0,00		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,07	0,13	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,09	0,17	0,23		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	20,80		20,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,50		7,50		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	19,00		20,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	19,20		21,70		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	66,00	66,00	66,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	26,00	26,33	27,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	468,00	492,67	511,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,80	8,80	8,80		
POTASSIUM	mg/L					1	3,50	3,50	3,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,80	17,80	17,80		
SULFATES	mg/L				250,00	3	9,00	9,00	9,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	0,58	2,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : CASTELET

Code : 05000522

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	8,30	9,46	11,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,17	0,19	0,22		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,00	0,24	0,40		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,24	1,24	1,24		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,33	0,33	0,33		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,04	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,07	0,07	0,07		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,70	0,70	0,70		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,65	1,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,21	0,41		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,03	0,05		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,88	1,76		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : CASTELET

Code : 050000522

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			3	0,01	0,01	0,01		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,04	0,04	0,04		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,01	0,04	0,05		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamid on, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlor pyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, para thion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, sim étryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, prop achlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxur on, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodossulfuro n-méthyl-sodium, fénuuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasul furon, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, trib enuron-méthyle, triflusaluron-méthyle, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-tran s, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, t riticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, diféno conazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine-déisopr opyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, flufenacet esa, chloridazone méthyl desphényl, chloridazone desphényl, oxychlordane, heptachlore époxyde, ethylenethioure e, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chl oro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pencycuron, pendim éthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, i mazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benflura line, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, benoxacor, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, fl urochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclon ifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiame thoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354 742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution CASTELET (050000522)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : CASTELET	ODEUR SAVEUR À 25°C	05/10/2022	4 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION CASTELET	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/08/2022	3



## Unité de distribution CASTELET (050000522)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station CASTELET devra être recherchée. A noter également un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre odeur saveur.

## Unité de distribution CROIX DES FAUX (050000523)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Code : 050000523

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		29,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		59,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		17	9,80	15,33	25,90		1
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,29	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	2,00	3,50	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,02	0,15		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					17	0,00	0,13	0,25		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					17	0,07	0,17	0,31		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	12,30		16,50		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,30		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,50		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					17	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	19,80		23,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	21,20		24,90		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	70,00	70,50	71,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	27,00	28,20	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	503,00	537,12	557,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	16,80	17,50	18,20		
POTASSIUM	mg/L					2	3,20	3,25	3,30		
SODIUM	mg/L				200,00	2	17,20	17,80	18,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	13,20	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	0,29	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Code : 05000523

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	8,70	13,76	15,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,17	0,28	0,32		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,20	0,31	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,79	1,89	1,98		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,33	0,33	0,33		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,03	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,07	0,08	0,08		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,90	0,95	1,00		
URANIUM EN G/L	microgramme/L					1	0,71	0,71	0,71		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,05	0,08	0,11		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,19	0,38		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,24	0,48		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,01	0,02		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,71	1,28	2,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,25	0,42	0,62		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,04	0,09		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,96	1,74	2,71		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Code : 05000523

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			5	0,01	0,01	0,02		
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			5	0,02	0,03	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,01	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			4	0,03	0,03	0,03		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			5	0,07	0,08	0,09		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					5	0,02	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		

## Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Code : 05000523

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, parathion éthyloxyéthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, p yrimiphos éthyloxyéthyl, phorate, phosalone, phoxime, azinphos méthyl, azinphos éthyloxyéthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyloxyéthyl, dichlorv os, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, oxydéméton méthyl, parath ion méthyl, propazine, sébuthylazine, secbuméton, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, améthryne, métribuzine, métamitrone, simétryne, simazi ne, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, triazoxide, flufenacet, prométhrine, prométon, zoxamide, acétochlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymox anil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, fluométuron, flufénoxuron, e thidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, féuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, thébutiuron, siduron, néburon, métoxuron, métabenzthiazuron, métochromuron, triflusaluron-méthyl, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasul furon, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, trib enuron-méthyle, triasulfuron, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-c is, bifenthrine, dinoseb, dinitrocrésol, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, aminotriazole, fenbuconazole, triazamate, tritic onazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazole, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, florasulam, epoxyconazole, difénoconazol e, cyproconazole, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, chloridazone desphényl , atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbutylazine, sim azine hydroxy, oxaalachlore, flufenacet esa, chloridazone méthyl desphényl, oxychlordan, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4 ', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofu ran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, chlorbromuron, pyriméthanal, cyprodinil, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, o xadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosina te, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bromacil, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), bén alaxyl, benoxacor, benfluraline, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméf uron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quim erac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, bent azone, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution CROIX DES FAUX (050000523)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : CROIX DES FAUX	ODEUR SAVEUR À 25°C	03/10/2022	5 n
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	16/08/2022	25,9 °C

## Unité de distribution CROIX DES FAUX (050000523)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>17</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>18</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

A noter un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre odeur saveur sur l'unité de distribution CROIX DES FAUX.

## Unité de distribution ACHAT SIAEP VALOGNES (050003582)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ACHAT SIAEP VALOGNES

Code : 050003582

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	1,00		68,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		56,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	7,70	13,24	18,50		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,29	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	1,67	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,24	1,00		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,08	0,26		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,12	0,30		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,90		2,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,40		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	9,40		13,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	11,30		15,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	44,00	44,00	44,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	23,00	24,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	317,00	347,93	378,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	9,30	9,30	9,30		
POTASSIUM	mg/L					1	2,30	2,30	2,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,50	14,50	14,50		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,50	11,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	2,00	8,71	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : ACHAT SIAEP VALOGNES

Code : 050003582

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	13,10	16,36	20,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,26	0,33	0,40		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,20	0,43	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,84	0,84	0,84		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,15	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	2,30	4,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,75	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,13	0,19	0,24		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,13	3,24	6,34		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT SIAEP VALOGNES

Code : 050003582

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			4	0,07	0,08	0,10	1	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,10	0,10	0,10		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : ACHAT SIAEP VALOGNES

Code : 050003582

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, méso-sulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, oxaalachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, éthylenthiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution ACHAT SIAEP VALOGNES (050003582)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION VAUGOUBERT	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,103 microgramme/L

## Unité de distribution ACHAT SIAEP VALOGNES (050003582)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>3</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>18</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>1</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>94,44 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

#### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION CASTELET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION BRETEL	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - CASTELET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		27

Année	UDI - CROIX DES FAUX	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		36

Année	UDI - ACHAT SIAEP VALOGNES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		96

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. A noter cependant, un dépassement ponctuel pour le paramètre organoleptique odeur-saveur sur l'unité de distribution du Castelet. Par ailleurs, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER



## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000522 - CASTELET

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LE CASTELET S1	Principal	50615 - VALOGNES	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION CASTELET	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LE COUTRE F1	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE COUTRE F2	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000523 - CROIX DES FAUX

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BRETEL F1	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION BRETEL	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE DE MELANGE	Secondaire	50615 - VALOGNES	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050003582 - ACHAT SIAEP VALOGNES

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BOURG DE ST CYR (CS)	Secondaire	50461 - SAINT-CYR		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST GERMAIN DE TOURNEBUT (CS)	Secondaire	50478 - SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
VAUGOUBERT S1	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
VAUGOUBERT S2	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DE VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
SURPRESSION	Secondaire	50251 - HUBERVILLE	EAU SURPRESSEE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
BACHE E.T.	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
VAUGOUBERT FES1	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE EAU BRUTE	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE SURPRESSION HUBERVILLE	Secondaire	50251 - HUBERVILLE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE HEMEVEZ (CS)	Secondaire	50241 - HEMEVEZ		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE LIEUSAIN (CS)	Principal	50270 - LIEUSAIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE FLOTTEMANVILLE (CS)	Secondaire	50186 - FLOTTEMANVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50251 - HUBERVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE SORTOSVILLE (CS)	Secondaire	50578 - SORTOSVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE URVILLE (CS)	Secondaire	50610 - URVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE	Secondaire	50251 - HUBERVILLE	VILLAGE LA CORNURIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0500017 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI HAMEAU ES JEANNE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI HAMEAU ES JEANNE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI HAMEAU ES JEANNE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI BRIX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI BRIX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI BRIX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
UDI PONT D'ANNELET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	24
UDI PONT D'ANNELET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	28
UDI PONT D'ANNELET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	29
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>30</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	32
Liste des sigles	33
Annexes	34
Informations sur les Points de Surveillance	35

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**



## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
HAMEAU ES JEANNE F1	FORAGE	BREUVILLE	00726X0004	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
PONT D'ANELET C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	00932X0020	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020
CRAQUE MESNIL S1	SOURCE	BRIX	00727X0003	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
HAMEAU FEUILLET F1	FORAGE	COUVILLE	00726X0035	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020
HAMEAU FEUILLET F2	FORAGE	COUVILLE	00726X0036	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m <sup>3</sup> /j	Indice pondéré (*)
HAMEAU ES JEANNE F1	BREUVILLE	00726X0004	06/10/2005	80 %	1 200	960
PONT D'ANELET C1	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	00932X0020	24/01/2020	80 %	150	120
CRAQUE MESNIL S1	BRIX	00727X0003	06/10/2005	80 %	300	240
HAMEAU FEUILLET F1	COUVILLE	00726X0035	24/01/2020	80 %	500	400
HAMEAU FEUILLET F2		00726X0036	24/01/2020	80 %	500	400
<b>Total : 5</b>					<b>2 650</b>	<b>2 120</b>

**Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %**  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000668 - STATION HAMEAU ES JEANNE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	963
Débit réglementaire	3 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000669 - STATION PONT ANNELET

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	150
Débit moyen journalier	138
Débit réglementaire	150

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050001598 - STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	348
Débit réglementaire	400

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000541 - HAMEAU ES JEANNE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
7 853	8 586	7 853	8 036

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50435	ROCHEVILLE	-	100
050	50579	SOTTEVAST	-	100
050	50079	BREUVILLE	-	100
050	50425	RAUVILLE-LA-BIGOT	-	100
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	Bricquebec, St Martin le Hébert	73,985

### 050000543 - BRIX

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 155	2 400	2 155	2 216

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50087	BRIX	-	100

### 050000545 - PONT D'ANNELET

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
706	755	706	718

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	QUETTETOT	12,11

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000541 - HAMEAU ES JEANNE**

**050000543 - BRIX**

**050000545 - PONT D'ANNELET**

## Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Code : 050000541

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					19	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					19	0,00		44,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	19	9,40	15,16	22,10		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						19	0,00	0,42	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						19	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						19	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	3,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						19	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,16	0,35		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					19	0,06	0,18	0,50		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					19	0,08	0,22	0,60		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	4,30		7,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	19	7,00		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,20		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					19	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					19	6,90		13,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					19	9,00		15,50		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	29,00	30,50	32,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	26,00	26,67	27,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	19	278,00	298,79	398,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	4,20	4,50	4,80		
POTASSIUM	mg/L					2	1,90	2,00	2,10		
SODIUM	mg/L				200,00	2	15,70	16,95	18,20		
SULFATES	mg/L				250,00	3	8,00	9,33	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	19	0,00	3,68	9,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,80	2,00		

## Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Code : 050000541

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	19	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			19	18,90	19,99	21,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			19	0,38	0,40	0,44		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			17	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	19	0,30	0,37	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	5,00	6,00	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	2,01	2,25	2,53		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,41	0,41	0,41		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,01	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,07	0,08	0,08		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,50	0,55	0,60		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,10	0,20		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,54	2,49	4,50		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,29	1,10	2,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,18	0,45		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,83	3,78	7,15		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Code : 050000541

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			8	0,21	0,23	0,24	8	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,21	0,23	0,24		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,22	0,23	0,23		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthyloxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichloroprop, fluzifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenclorophos, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid, alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodoflurofuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dicamba, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flutriafol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flusilazol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazine-déisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, diméthénamide oxa, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, dimpa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorfurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, propanil, clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclbutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, chloridazone, chlorbromuron, captane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluzinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

8

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION HAMEAU ES JEANNE	ESA METOLACHLORE	25/01/2022	0,24 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	16/02/2022	0,23 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/03/2022	0,24 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	16/05/2022	0,205 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	07/06/2022	0,219 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	11/07/2022	0,244 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	25/08/2022	0,211 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/09/2022	0,223 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : HAMEAU ES JEANNE	ODEUR SAVEUR À 25°C	27/07/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION HAMEAU ES JEANNE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/03/2022	4
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	25/08/2022	4

## Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>19</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>27</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>8</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>70,37 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station HAMEAU ES JEANNE devra être recherchée. A noter également un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre odeur saveur.

## Unité de distribution BRIX (050000543)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : BRIX

Code : 050000543

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	7,50	15,27	23,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,45	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,21	0,60		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,14	0,43		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,05	0,18	0,50		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	115,40		115,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	6,10		8,30		1
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,40		7,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	3,80		15,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	5,40		17,30		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	17,00	17,00	17,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,00	25,00	25,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	204,00	306,42	426,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,20	3,20	3,20		
POTASSIUM	mg/L					1	2,70	2,70	2,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,60	13,60	13,60		
SULFATES	mg/L				250,00	2	9,00	9,50	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	3,00	9,09	23,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	14,00	40,00		

## Unité de distribution : BRIX

Code : 050000543

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	11,50	17,35	21,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,23	0,35	0,43		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,00	0,34	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	5,00	5,00	5,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,07	0,07	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,06	0,06	0,06		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,50	0,50	0,50		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	3,45	6,90		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,75	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,10	0,20		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,00	4,30	8,60		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : BRIX

Code : 050000543

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,04	0,04	0,04		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carabendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, ométhoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, valmidotion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitron, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, néburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, féuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfuron, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, atrazine-déiisopropyl, atrazine déséthyl déiisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, oxa alachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiourée, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chlorothalonil, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid, propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, bifénox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore



## Unité de distribution BRIX (050000543)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION ST THOMAS (RESERVOIR)	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/03/2022	4
	PH	08/03/2022	6,1 unité pH

## Unité de distribution BRIX (050000543)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	11	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station beslière devra être recherchée.

## Unité de distribution PONT D'ANNELET (050000545)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : PONT D'ANNELET

Code : 050000545

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	8,80	14,39	22,10		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,33	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	5,00	5,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,15	0,30		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,14	0,32		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,19	0,36		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	15,40		15,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	10	6,70		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	3,90		16,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	5,40		18,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	63,00	63,00	63,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	20,00	20,50	21,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	199,00	328,56	421,00		1
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,50	5,50	5,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80	1,80	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,30	13,30	13,30		
SULFATES	mg/L				250,00	2	12,00	12,50	13,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	3,00	7,33	14,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : PONT D'ANNELET

Code : 05000545

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	8,70	9,64	12,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,17	0,19	0,25		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	9	0,20	0,37	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	4,00	4,00	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,26	0,26	0,26		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,14	0,14	0,14		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,05	0,05	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,20	3,80	6,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,33	1,87	3,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,39	0,78		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	1,53	6,06	10,58		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : PONT D'ANNELET

Code : 050000545

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,01	0,01	0,01		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carabendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, improvalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpy riphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, omét hoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, va midothion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitrone, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propa chlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, n éburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, féuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfur on, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, n icosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, flor asulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, pro piconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, atrazine-déisop ropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, oxa alachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuth ylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl) -3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlor e oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiour ee, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chlorothal onil, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, g lyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropridin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid , propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochlori done, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procymidone, pymétrazine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, bifenox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa a cetochlore

**Unité de distribution PONT D'ANNELET (050000545)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : PONT D'ANNELET	CONDUCTIVITÉ À 25°C	22/12/2022	199 microS/cm
	ODEUR SAVEUR À 25°C	22/08/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION PONT ANNELET	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/03/2022	4

## Unité de distribution PONT D'ANNELET (050000545)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	10	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	10	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Pont d'Annelet devra être recherchée.



## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION HAMEAU ES JEANNE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		13

Année	TTP - STATION PONT ANNELET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		7

Année	TTP - STATION ST THOMAS (RESERVOIR)	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6

Année	UDI - HAMEAU ES JEANNE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	14
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	16
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		46

Année	UDI - BRIX	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		30

Année	UDI - PONT D'ANNELET	
2020	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvement :	6
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		95,45 %
Nombre de prélèvement :		22

Conformité pour l'installation sur trois ans:		99,19 %
Nombre de prélèvement :		124

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000541 - HAMEAU ES JEANNE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU ES JEANNE F1	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50079 - BREUVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
HAMEAU FEUILLET F1	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU FEUILLET F2	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000543 - BRIX

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU ES JEANNE F1	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
CRAQUE MESNIL S1	Principal	50087 - BRIX	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T.	Secondaire	50079 - BREUVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
STATION ST THOMAS	Principal	50087 - BRIX	SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T. (R. ST THOMAS )	Secondaire	50087 - BRIX	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
STATION BESLIERE	Secondaire	50087 - BRIX	SORTIE STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
HAMEAU FEUILLET F1	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU FEUILLET F2	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000545 - PONT D'ANNELET

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
PONT D'ANELET C1 - BRICQUEBEC	Principal	50082 - BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	COLLECTEUR	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION PONT ANNELET - BRICQUEBEC	Principal	50082 - BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0500005 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI RUE LUDEY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI RUE LUDEY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI RUE LUDEY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI SAUSSEMESNIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI SAUSSEMESNIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI SAUSSEMESNIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
UDI VAUGOUBERT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	24
UDI VAUGOUBERT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	28
UDI VAUGOUBERT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	29
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>30</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	32
Liste des sigles	33
Annexes	34
Informations sur les Points de Surveillance	35



## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
BELLEFONTAINE F1	FORAGE	BRIX	00727X0009	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
CHATEAU FREMOND S1	SOURCE	BRIX	00728X0030	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F3	FORAGE	BRIX	00727X0031	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F2	FORAGE	BRIX	00727X0008	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
LES CORPS S1	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS S2	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS F1	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F2	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F3	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010
VAUGOUBERT S1	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT S2	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT FES1	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
BELLEFONTAINE F1	BRIX	00727X0009	29/05/1995	80 %	160	128
CHATEAU FREMOND S1		00728X0030	29/05/1995	80 %	500	400
BELLEFONTAINE F3		00727X0031	29/05/1995	80 %	300	240
BELLEFONTAINE F2		00727X0008	29/05/1995	80 %	200	160
LES CORPS S1	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1995	80 %	250	200
LES CORPS S2		00728X0034	29/05/1995	80 %	400	320
LES CORPS F1		00728X0041	09/07/2002	80 %	200	160
LES CORPS F2		00728X0046	09/07/2002	80 %	250	200
LES CORPS F3		00728X0074	05/11/2010	80 %	500	400
VAUGOUBERT S1	TAMERVILLE	00728X0031	29/05/1995	80 %	250	200
VAUGOUBERT S2		00728X0032	29/05/1995	80 %	250	200
VAUGOUBERT FES1		00728X0047	09/07/2002	80 %	150	120
<b>Total : 12</b>					<b>3 410</b>	<b>2 728</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000816 - STATION RUE LUDEY

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	700
Débit moyen journalier	543
Débit réglementaire	750

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000841 - STATION LES CORPS

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	950
Débit moyen journalier	732
Débit réglementaire	1 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000844 - STATION VAUGOUBERT

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	450
Débit moyen journalier	351
Débit réglementaire	450

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000628 - RUE LUDEY

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 885	4 210	3 885	3 966

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50360	MORVILLE	-	100
050	50369	NEGREVILLE	-	100
050	50648	YVETOT-BOCAGE	-	100
050	50498	SAINT-JOSEPH	50%	50
050	50176	ETANG-BERTRAND (L')	-	100
050	50138	COLOMBY	-	100
050	50285	MAGNEVILLE	-	100

### 050000629 - SAUSSEMESNIL

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 145	3 813	3 145	3 312

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50150	CRASVILLE	-	100
050	50588	TAMERVILLE	90%	89,965
050	50384	OCTEVILLE-L'AVENEL	-	100
050	50634	VIDECOSVILLE	-	100
050	50335	MONTAIGU-LA-BRISSETTE	-	100
050	50417	QUETTEHOU	MORSALINES / toute la commune	12,5
050	50498	SAINT-JOSEPH	50%	50
050	50567	SAUSSEMESNIL	-	100

### 050000630 - VAUGOUBERT

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 143	2 277	2 143	2 177

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50241	HEMEVEZ	-	100
050	50588	TAMERVILLE	10%	10,034
050	50461	SAINT-CYR	-	100
050	50251	HUBERVILLE	-	100
050	50610	URVILLE	-	100
050	50270	LIEUSAINT	-	100
050	50186	FLOTTEMANVILLE	-	100
050	50478	SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT	-	100
050	50578	SORTOSVILLE	-	100



## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000628 - RUE LUDEY**

**050000629 - SAUSSEMESNIL**

**050000630 - VAUGOUBERT**

## Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : RUE LUDEY

Code : 050000628

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		176,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		56,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	7,70	14,51	23,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,00	0,10	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,11	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,15	0,37		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	4,60		4,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	9,00		11,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	10,80		14,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	36,00	36,00	36,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	25,00	25,33	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	314,00	335,71	362,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,10	7,10	7,10		
POTASSIUM	mg/L					1	1,40	1,40	1,40		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,60	17,60	17,60		
SULFATES	mg/L				250,00	3	14,00	14,67	15,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	1,00	9,64	28,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : RUE LUDEY

Code : 05000628

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	14,60	17,42	20,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,29	0,35	0,40		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,20	0,44	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	2,00	2,00	2,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,26	0,26	0,26		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,09	0,09	0,09		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,14	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,20	5,95	9,70		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,50	2,50	3,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,39	0,60	0,80		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,09	9,05	14,00		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : RUE LUDEY

Code : 05000628

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			3	0,01	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,09	0,26	0,62	8	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,16	0,21	0,28		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,14	0,22	0,30		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlor prop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, prop oxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane béta, aldrine, chlordane alpha, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alph a+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, chlorpyriphos méthyl, malathion, mévinphos, ométhoate, ethion, ethoprophos, quinal phos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, oxydéméton méthyl, chlorfenvinphos, bromophos méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, fonofos, fenitrothion, fenchlorphos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métoxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyperméthrine, bifenthrine, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, bromoxynil, dinoterbe, dinitrocrésol, dinoseb, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, chloridazone méthyl desphényl, terbuthylazin déséthyl, flufenacet esa, oxaalachlore, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, diméthénamide oxa, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, acétamiprid, clomazone, pencycuron, chloromequat, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, propanil, anthraquinone (pesticide), chloridazone, chlorbromuron, captane, béalaxyl, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthhanil, procymidone, pymétozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

8

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION RUE LUDEY	ESA METOLACHLORE	26/01/2022	0,27 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	17/02/2022	0,18 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/04/2022	0,621 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	01/06/2022	0,133 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,251 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	05/07/2022	0,222 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/08/2022	0,368 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/09/2022	0,163 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION RUE LUDEY	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/01/2022	4

## Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>14</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>22</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>8</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>63,64 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Saint Joseph devra être recherchée.

## Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Code : 050000629

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	8,70	14,75	24,90		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,17	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,34	1,15		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,10	0,27		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,13	0,29		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	6,20		6,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	8,60		11,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	10,90		14,30		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	40,00	40,00	40,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	23,00	24,33	27,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	308,00	344,00	365,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,60	8,60	8,60		
POTASSIUM	mg/L					1	1,90	1,90	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,90	14,90	14,90		
SULFATES	mg/L				250,00	3	14,00	14,33	15,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	3,00	21,82	90,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,75	3,00		



## Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Code : 05000629

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	19,00	19,88	21,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,38	0,40	0,42		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,32	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,93	0,93	0,93		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,70	0,70	0,70		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,80	1,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,27	0,54		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,08	0,09	0,09		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,08	1,16	2,23		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Code : 05000629

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,13	0,18	0,22	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,18	0,18	0,18		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					11	0,00	0,01	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,16	0,18	0,20		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichloroprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane bêta, aldrine, chlordane alpha, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, chlorpyriphos méthyl, malathion, mévinphos, ométhoate, ethion, ethoprophos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, oxydéméton méthyl, chlorfenvinphos, bromophos méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, fonofos, fenitrothion, fenchlorphos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodoflurofuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyperméthrine, bifenthrine, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, bromoxynil, dinoterbe, dinitrocrésol, dinoseb, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, chloridazone desphényl, terbuthylazin déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, oxaalachlore, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, diméthénamide oxa, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorfurazone, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, anthraquinone (pesticide), cyprodinil, chlormequat, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitrofène, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, propanil, acétamiprid, clomazone, chloridazone, chlorbromuron, captane, béalaxyl, flouquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, pyriméthaniol, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION LES CORPS	ESA METOLACHLORE	26/01/2022	0,15 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	17/02/2022	0,15 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/03/2022	0,13 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/04/2022	0,212 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	01/06/2022	0,166 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,223 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	05/07/2022	0,182 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/08/2022	0,191 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/09/2022	0,196 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION LES CORPS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	05/07/2022	4

## Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>23</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>9</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>60,87 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Les Corps devra être recherchée.

## Unité de distribution VAUGOUBERT (05000630)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : VAUGOUBERT

Code : 05000630

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		163,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		5,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		2,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	7,70	13,28	18,50		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,36	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	1,67	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,10	0,31	1,00		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,10	0,26		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,04	0,14	0,30		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,90		2,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,50		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	9,40		13,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	11,30		15,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	44,00	44,00	44,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	23,00	24,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	317,00	348,45	378,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	9,30	9,30	9,30		
POTASSIUM	mg/L					1	2,30	2,30	2,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,50	14,50	14,50		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,50	11,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	2,00	8,73	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : VAUGOUBERT

Code : 05000630

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	13,10	15,41	18,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,26	0,31	0,38		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,20	0,39	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,84	0,84	0,84		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,15	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	2,30	4,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,75	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,13	0,19	0,24		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,13	3,24	6,34		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			4	0,07	0,08	0,10	1	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,10	0,10	0,10		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											



## Unité de distribution : VAUGOUBERT

Code : 05000630

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, méso-sulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, oxaalachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, éthylenthiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution VAUGOUBERT (050000630)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION VAUGOUBERT	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,103 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION VAUGOUBERT	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	21/12/2022	2 n/(100mL)

## Unité de distribution VAUGOUBERT (050000630)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>11</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>15</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>1</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>93,33 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

L'eau produite par la station de Vaugoubert est de bonne qualité bien qu'une non-conformité ponctuelle à la référence de qualité (bactéries et spores sulfito-réductrices) ait été observée, sans risque pour la santé.

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION RUE LUDEY	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION LES CORPS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION VAUGOUBERT	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		7

Année	UDI - RUE LUDEY	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		33

Année	UDI - SAUSSEMESNIL	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		30

Année	UDI - VAUGOUBERT	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		28

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		116

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sabrina Lepeltier', with a stylized flourish at the end.

Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance



## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000628 - RUE LUDEY

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BELLEFONTAINE F1	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CHATEAU FREMOND S1	Principal	50087 - BRIX	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION ST JOSEPH	Principal	50498 - SAINT-JOSEPH	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50498 - SAINT-JOSEPH	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BELLEFONTAINE F3	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BELLEFONTAINE F2	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000629 - SAUSSEMESNIL

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LES CORPS S1 AMONT	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CORPS S2 AVAL	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CORPS F1	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES CORPS F2	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE EAU BRUTE	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES CORPS F3	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000630 - VAUGOUBERT

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
VAUGOUBERT S1	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
VAUGOUBERT S2	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DE VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
VAUGOUBERT FES1	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE EAU BRUTE	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0500128 - CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-SAUR**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI LA SCYE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI LA SCYE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI LA SCYE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	22
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>23</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	23
Conclusion générale sur l'unité de gestion	24
Liste des sigles	25
Annexes	26
Informations sur les Points de Surveillance	27

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN - AFF

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA CHAUSSEE F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0007	07/11/1994	30/04/1997	06/06/1997
LA COUR F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0026	15/01/1990	30/04/1997	06/06/1997
LAUNAY F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0043	26/03/2013	12/07/2016	14/09/2016



## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN - AFF

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m <sup>3</sup> /j	Indice pondéré (*)
LA CHAUSSEE F1	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0007	06/06/1997	80 %	800	640
LA COUR F1		00937X0026	06/06/1997	80 %	1 200	960
LAUNAY F1		00937X0043	14/09/2016	80 %	500	400
<b>Total : 3</b>					<b>2 500</b>	<b>2 000</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000822 - STATION DE LA COTE DES ISLES

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	4 200
Débit moyen journalier	2 014
Débit réglementaire	6 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000826 - STATION GLINETTE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	999
Débit réglementaire	3 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000622 - LA SCYE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 669	12 700	4 669	6 677

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50486	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	-	100
050	50572	SENOVILLE	-	100
050	50183	FIERVILLE-LES-MINES	-	100
050	50235	HAYE-D'ECTOT (LA)	-	100
050	50332	MOITIERS-D'ALLONNE (LES)	-	100
050	50033	BAUBIGNY	-	100
050	50471	SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE	-	100
050	50536	SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE	-	100
050	50490	SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE	-	100
050	50577	SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT	-	100
050	50299	MESNIL (LE)	-	100
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	LES PERQUES, VALDECIE, LE VRETOT	13,903
050	50522	SAINT-AURICE-EN-COTENTIN	-	100

### 050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
129	149	129	134

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50097	CANVILLE-LA-ROCQUE	-	100

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000622 - LA SCYE**

**050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS**

## Unité de distribution LA SCYE (05000622)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LA SCYE

Code : 05000622

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		27,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		4,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	8,90	14,71	21,10		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,48	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,71	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,14	0,55		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,12	0,40		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,17	0,45		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	6,20		10,30		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	21	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,80		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					21	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					21	13,20		18,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					21	17,10		22,30		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	54,00	56,50	59,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	51,00	56,20	61,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	531,00	567,33	626,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	11,50	11,70	11,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,85	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	39,20	40,50	41,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	49,00	53,80	60,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	21	6,00	16,67	50,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	1,00	3,71	6,00		

## Unité de distribution : LA SCYE

Code : 05000622

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			21	0,00	0,53	0,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			21	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			16	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	21	0,40	0,48	0,80		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,07	0,07	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	2,70	8,80	24,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,65	1,67	3,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,12	0,34	0,56		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	3,47	10,81	27,54		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LA SCYE

Code : 05000622

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlor prop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, prop oxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alph a+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, dimét hoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenchl orphos, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, par athion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, si métryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, téb utam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinur on, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métoxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortol uron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodiosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazas ulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tri benuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, permé thrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dinoterbe, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flusilazol, triazamate, t riticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difé noconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine désé thyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazin e-désisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, esa metolachlore, atrazine déséthyl désisopropyl, propachlore e sa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, dicl ofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorf lurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, propanil, clomazone, chlormequat, chloridazone, total des pesticides analysés, chlorbromuron, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitrofène, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métald éhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe , fomesafen, flutolanil, flurtamone, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, capt ane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, dif lufénicanil, dichorophène, dicofof, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrazine, quimerac, qui noxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlo re, esa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore



## Unité de distribution LA SCYE (050000622)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE LA COTE DES ISLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/04/2022	4

## Unité de distribution LA SCYE (050000622)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>21</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>21</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS (050003925)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Code : 050003925

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		2,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		7,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	22	7,40	15,21	24,70		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						22	0,00	0,36	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,05	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,17	0,45		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					22	0,00	0,13	0,80		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					22	0,05	0,21	0,87		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,40		2,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	1		1		
PH	unité pH			6,50	9,00	22	7,80		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					22	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					22	12,30		23,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					22	14,20		23,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	49,50	52,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	4	99,00	104,50	109,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	22	618,00	687,82	816,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,50	7,90	8,30		
POTASSIUM	mg/L					2	4,40	4,60	4,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	80,90	86,80	92,70		
SULFATES	mg/L				250,00	4	35,00	37,25	42,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	22	6,00	36,14	148,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	0,67	4,00		

## Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Code : 050003925

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	22	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			22	0,00	0,25	0,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			22	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	22	0,30	0,46	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,50	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,14	0,15	0,17		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,15	0,16	0,18		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,29	0,29	0,29		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,01	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	2,50	14,68	25,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,43	2,28	3,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,09	0,51	0,67		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	3,02	17,46	28,80		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Code : 050003925

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,04	0,06	0,07		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,04	0,06	0,07		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichloroprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenclorophos, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid, alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dicamba, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flutriafol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flusilazol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazine-déisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, diméthénamide oxa, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorfurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, propanil, clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclbutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, chloridazone, chlorbromuron, captane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS (050003925)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>3</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>22</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION DE LA COTE DES ISLES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	4
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - LA SCYE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	17
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		48

Année	UDI - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		72



## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sabrina Lepeltier', with a stylized flourish at the end.

Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000622 - LA SCYE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
STATION DE LA COTE DES ISLES	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE STATION E.T	Secondaire	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BOURG ST GERMAIN SUR AY (CS)	Secondaire	50481 - SAINT-GERMAIN-SUR-AY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LA COUR F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA CHAUSSEE F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION GLINETTE	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
REPRISE LES BROUTEAUX - MONTGARDON	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. LE MOULIN - MONTGARDON	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. LE MONT	Secondaire	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE E.T.	Secondaire	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
REPRISE R.LE MOULIN - MONTGARDON	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
VENTE D'EAU UDI CARPIQUET	Secondaire	50481 - SAINT-GERMAIN-SUR-AY	R. CARPIQUET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE SURVILLE (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
SAINT GERMAIN SUR AY-PLAGE	Secondaire	50481 - SAINT-GERMAIN-SUR-AY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE MONTGARDON (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE BOLLEVILLE (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE NEUFMESNIL (CS)	Secondaire	50372 - NEUFMESNIL	MAISON DE RETRAITE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LAUNAY F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOURG DE ANGOVILLE SUR AY (CS)	Secondaire	50267 - LESSAY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°4-ANGOVILLE SUR AY	Secondaire	50267 - LESSAY	HAMEAU VINDI	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°2	Secondaire	50267 - LESSAY	LA MARGOULLE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE BRETTEVILLE SUR AY (CS)	Secondaire	50078 - BRETTEVILLE-SUR-AY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE DOVILLE (CS)	Secondaire	50166 - DOVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE GLATIGNY (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST NICOLAS DE PIERREPONT (CS)	Secondaire	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON T		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST SAUVEUR DE PIERREPONT (CS)	Secondaire	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPON T		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST SYMPHORIEN LE VALOIS (CS)	Principal	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°8-ST SAUVEUR DE PIERREP	Secondaire	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPON T	LA CANURIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°6 - DOVILLE	Secondaire	50166 - DOVILLE	LE CLOS VALLET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°7 - SURVILLE	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	LA POU德里ÈRE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°3 - MONTGARDON	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	LES COEURIES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0500698 - CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-VEOLI**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI CARTERET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI CARTERET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI CARTERET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
UDI PORTBAIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	24
UDI PORTBAIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	28
UDI PORTBAIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	29
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>30</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	32
Liste des sigles	33
Annexes	34
Informations sur les Points de Surveillance	35

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LACHE POULAIN P1	PUITS	BARNEVILLE-CARTERET	00935X0034	20/04/2000	09/11/2000	06/12/2000
LA PELERINE F2	FORAGE	PORT-BAIL-SUR-MER	00936X0025	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000
LA PELERINE F1	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0022	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000
LA PELERINE F3	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0038	20/12/2009	03/11/2011	21/12/2011

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-VEOLI

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m <sup>3</sup> /j	Indice pondéré (*)
LACHE POULAIN P1	BARNEVILLE-CARTERET	00935X0034	06/12/2000	80 %	400	320
LA PELERINE F2	PORT-BAIL-SUR-MER	00936X0025	11/12/2000	80 %	3 200	2 560
LA PELERINE F1	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0022	11/12/2000	80 %	1 400	1 120
LA PELERINE F3		00936X0038	21/12/2011	80 %	4 000	3 200
<b>Total : 4</b>					<b>9 000</b>	<b>7 200</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000661 - STATION DE CARTERET

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	208
Débit réglementaire	500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000822 - STATION DE LA COTE DES ISLES

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	4 200
Débit moyen journalier	2 014
Débit réglementaire	6 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
940	3 461	940	1 570

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50031	BARNEVILLE-CARTERET	42%	41,992

### 050000445 - CARTERET

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 299	4 788	1 299	2 171

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50031	BARNEVILLE-CARTERET	58%	58,007

### 050000583 - PORTBAIL

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 786	8 816	2 786	4 294

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50412	PORT-BAIL-SUR-MER	SAINT LO D'OURVILLE	23,198
050	50412	PORT-BAIL-SUR-MER	SAINT LO D'OURVILLE	23,198

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES**

**050000445 - CARTERET**

**050000583 - PORTBAIL**

## Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (050000444)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Code : 050000444

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		146,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		85,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	10,20	14,92	19,10		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,31	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	4,00	4,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,34	1,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,14	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,18	0,32		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	6,20		10,30		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						2	2		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,50		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,80		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	13,50		18,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	17,40		21,80		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	54,00	56,50	59,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	51,00	56,20	61,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	537,00	560,69	583,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	11,50	11,70	11,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,85	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	39,20	40,50	41,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	49,00	53,80	60,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	9,00	19,15	36,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	4,00	5,17	8,00		



## Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Code : 05000444

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	0,00	0,55	0,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,30	0,46	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,07	0,07	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	2,70	7,60	17,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,65	1,53	3,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,12	0,28	0,59		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	3,47	9,41	20,79		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Code : 05000444

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlor prop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, prop oxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alph a+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, dimét hoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenchl orphos, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, par athion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, si métryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid, alachlore, acétochlore, zoxamide, téb utam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinur on, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métoxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortol uron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazas ulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tri benuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, permé thrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dinoterbe, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flusilazol, triazamate, t riticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difé noconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine désé thyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxa alachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazin e-désisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, esa metolachlore, atrazine déséthyl désisopropyl, propachlore e sa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, dicl ofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorf lurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, propanil, clomazone, chlormequat, chloridazone, total des pesticides analysés, chlorbromuron, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitrofène, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métald éhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe , fomesafen, flutolanil, flurtamone, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, capt ane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, dif lufénicanil, dichorophène, dicofof, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, qui noxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlo re, esa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (050000444)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	ODEUR SAVEUR À 25°C	30/06/2022	4 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE LA COTE DES ISLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/04/2022	4

## Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (050000444)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution CARTERET (050000445)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : CARTERET

Code : 050000445

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		83,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		65,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		4,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	8,60	15,29	22,60		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,27	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,08	0,15		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,14	0,90		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,18	0,93		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	5,80		5,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	0		0		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,60		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	14,20		20,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	17,70		22,40		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	75,00	75,00	75,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	34,00	40,50	47,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	495,00	549,91	616,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,00	8,00	8,00		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	20,60	20,60	20,60		
SULFATES	mg/L				250,00	2	9,00	18,00	27,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	2,00	9,18	21,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	1,67	3,00		

## Unité de distribution : CARTERET

Code : 05000445

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	0,50	2,16	5,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,00	0,04	0,11		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,30	0,66	1,00		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,82	0,82	0,82		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,16	0,16	0,16		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,12	0,12	0,12		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	9,50	19,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,12	1,46	2,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,24	0,48		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,12	11,20	22,28		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : CARTERET

Code : 05000445

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		



**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulam, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofluro-n-méthyl-sodium, fénuuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyle, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, esa metolachlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, benoxacor, chlormequat, chloridazone, cyprodinil, chlorbromuron, total des pesticides analysés, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, pacloutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquin, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, clothianidine, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, clomazone, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pyriméthaniil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiromaxime, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution CARTERET (050000445)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE CARTERET	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	11/04/2022	4 n/(100mL)
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/04/2022	0

## Unité de distribution CARTERET (050000445)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

L'eau produite par la station de Carteret est de bonne qualité bien qu'une non-conformité ponctuelle à la référence de qualité fixée pour le paramètre bactéries coliformes ait été observée, sans risque pour la santé.

## Unité de distribution PORTBAIL (050000583)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : PORTBAIL

Code : 050000583

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					16	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					16	0,00		9,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	16	9,10	14,81	21,50		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,44	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,10	0,23	0,45		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					16	0,00	0,13	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					16	0,00	0,17	0,37		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	6,20		10,30		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	16	7,50		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,80		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					16	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					16	13,20		21,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					16	17,20		27,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	54,00	56,50	59,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	51,00	56,20	61,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	536,00	574,50	708,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	11,50	11,70	11,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,85	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	39,20	40,50	41,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	49,00	53,80	60,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	16	9,00	18,63	47,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	2,00	4,17	6,00		

## Unité de distribution : PORTBAIL

Code : 05000583

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			16	0,00	0,64	2,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			16	0,00	0,00	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	16	0,40	0,48	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,07	0,07	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	2,70	3,93	6,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,65	1,26	2,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,12	0,27	0,56		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	3,47	5,46	8,96		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : PORTBAIL

Code : 05000583

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthyloxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichloroprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane alpha, aldrine, chlordane bêta, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, bromophos méthyl, ométhoate, fenitrothion, mévinphos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, oxydéméton méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, malathion, fonofos, fenclorphanthion, ethion, ethoprophos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid, alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métoxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodoflurofuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, perméthrine-trans, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, deltaméthrine, dinoseb, dinoterbe, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dinitrocrésol, bromoxynil, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, oxa alachlore, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuthylazin déséthyl, atrazine e-désisopropyl, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, esa metolachlore, atrazine déséthyl désisopropyl, propachlore esa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, propanil, clomazone, chlormequat, chloridazone, total des pesticides analysés, chlorbromuron, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphé, fomesafen, flutolanil, flurtamone, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, acétamiprid, captane, anthraquinone (pesticide), fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofof, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrazine, quimerac, qui-noxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore, esa acétochlore

**Unité de distribution PORTBAIL (050000583)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE LA COTE DES ISLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/04/2022	4



## Unité de distribution PORTBAIL (050000583)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>16</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>16</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION DE CARTERET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		7

Année	TTP - STATION DE LA COTE DES ISLES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	4
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		24

Année	UDI - CARTERET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		27

Année	UDI - PORTBAIL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		22

**Conformité pour l'installation sur trois ans:****100,00 %****Nombre de prélèvement :****95**

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

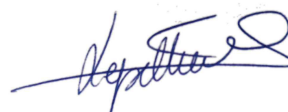
L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA PELERINE F2	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DE LA COTE DES ISLES	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LA PELERINE F1	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE STATION E.T	Secondaire	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LA PELERINE F3	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000445 - CARTERET

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LACHE POULAIN P1	Principal	50031 - BARNEVILLE-CARTERET	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DE CARTERET	Principal	50031 - BARNEVILLE-CARTERET	SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T. LES LANDES (RT)	Secondaire	50031 - BARNEVILLE-CARTERET	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000583 - PORTBAIL

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
STATION DE LA COTE DES ISLES	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE STATION E.T	Secondaire	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500129 - CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)



# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI FONTAINE D'OMBRE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI FONTAINE D'OMBRE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	16
UDI LES MARTINS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	17
UDI LES MARTINS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	21
UDI LES MARTINS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	22
UDI ST GILLES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	23
UDI ST GILLES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	27
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>28</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	28
Conclusion générale sur l'unité de gestion	30
Liste des sigles	31
Annexes	32
Informations sur les Points de Surveillance	33

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
VAULTIER P1	PUITS	HARDINVEST	00726X0005	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
SAINT GILLES S1	SOURCE	NOUAINVILLE	00722X0093	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LE VIEUX MOULIN F1	FORAGE	SIDEVILLE	00722X0111	08/06/1992	24/02/2000	29/05/2000
LA FONTAINE D'OMBRE S1	SOURCE	TOLLEVEST	00727X0012	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LA FOSSE DEMONT S1	SOURCE	TOLLEVEST	00727X0013	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
SAINT ACAIRE F1	FORAGE	TOLLEVEST	00727X0014	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LES BRULINS F1	FORAGE	TOLLEVEST	00727X0024	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
VAULTIER P1	HARDINVEST	00726X0005	29/05/2000	80 %	240	192
SAINT GILLES S1	NOUAINVILLE	00722X0093	29/05/2000	80 %	400	320
LE VIEUX MOULIN F1	SIDEVILLE	00722X0111	29/05/2000	80 %	100	80
LA FONTAINE D'OMBRE S1	TOLLEVAST	00727X0012	29/05/2000	80 %	300	240
LA FOSSE DEMONT S1		00727X0013	29/05/2000	80 %	160	128
SAINT ACAIRE F1		00727X0014	29/05/2000	80 %	400	320
LES BRULINS F1		00727X0024	29/05/2000	80 %	200	160
<b>Total : 7</b>					<b>1 800</b>	<b>1 440</b>

**Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %**  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000771 - STATION ST GILLES

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	433
Débit réglementaire	500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000850 - STATION LES MARTINS

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	370
Débit réglementaire	400

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000851 - STATION FONTAINE D'OMBRE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	800
Débit moyen journalier	352
Débit réglementaire	800

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement



## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000568 - FONTAINE D'OMBRE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 293	5 097	4 293	4 494

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50294	MARTINVEST	50%	49,956
050	50149	COUVILLE	-	100
050	50599	TOLLEVAST	70%	69,982
050	50230	HARDINVEST	90%	89,956
050	50519	SAINT-MARTIN-LE-GREARD	-	100

### 050000569 - LES MARTINS

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 343	1 656	1 343	1 421

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50599	TOLLEVAST	30%	30,017
050	50643	VIRANDEVILLE	-	100
050	50230	HARDINVEST	10%	10,043

### 050000570 - ST GILLES

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 096	3 429	3 096	3 179

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50382	NOUAINVILLE	-	100
050	50294	MARTINVEST	50%	50,043
050	50575	SIDEVILLE	-	100
050	50594	TEURTHEVILLE-HAGUE	-	100

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000568 - FONTAINE D'OMBRE**

**050000569 - LES MARTINS**

**050000570 - ST GILLES**

## Unité de distribution FONTAINE D'OMBRE (05000568)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Code : 05000568

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	9,10	14,53	22,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,67	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,09	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,13	0,31		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,16	0,34		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	1,60		1,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,90		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	9,20		11,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	10,80		12,70		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	40,00	40,00	40,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	26,00	26,00	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	289,00	316,75	339,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,90	6,90	6,90		
POTASSIUM	mg/L					1	1,30	1,30	1,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,80	17,80	17,80		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,00	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	12,42	42,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Code : 05000568

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	9,90	11,44	13,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,20	0,23	0,28		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,34	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	6,00	6,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,16	0,16	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,50	4,15	4,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,98	1,09	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,06	0,13	0,20		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,90	5,37	5,84		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Code : 050000568

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulam, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofluro-n-méthyl-sodium, fénuron, fluométhuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyle, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, esa metolachlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desméthylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, benoxacor, chlormequat, chloridazone, cyprodinil, chlorbromuron, total des pesticides analysés, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, pacloutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquin, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, clothianidine, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, clomazone, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pyriméthaniol, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiromaxime, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore, esa acétochlore

## Unité de distribution FONTAINE D'OMBRE (050000568)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution LES MARTINS (050000569)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LES MARTINS

Code : 050000569

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		8,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		21,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	9,10	13,89	21,20		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,27	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,04	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,14	0,31		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,06	0,18	0,32		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	3,00		3,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,80		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	9,30		11,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	10,40		12,80		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	39,00	39,00	39,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	22,00	22,50	23,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	292,00	307,45	320,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,50	2,50	2,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,90	1,90	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,90	13,90	13,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	6,00	6,50	7,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	0,00	3,82	11,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : LES MARTINS

Code : 05000569

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	9,60	11,73	13,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,19	0,23	0,28		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,00	0,32	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	10,00	10,00	10,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,28	0,28	0,28		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,30	2,55	3,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,56	1,08	1,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,11	0,22	0,32		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	1,97	3,85	5,72		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LES MARTINS

Code : 050000569

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alslame, carbofuran, carbenfuthiurone, carbaryl, carbéthamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, improvalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, sebuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodoflurofuron-méthyl-sodium, fénuuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbutylazine, flufenacet esa, oxa alachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, propachlore esa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénaacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordan, desmethylnorflurazon, desmethylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, béalaxyl, chlormequat, chloridazone, cyprodinil, chlorbromuron, total des pesticides analysés, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacil, iprodione, imidaclopride, imazaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), clomazone, captane, benoxacor, flupyrifos, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfurone, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pyriméthanal, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufozate, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore, esa acétochlore

**Unité de distribution LES MARTINS (050000569)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION LES MARTINS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/11/2022	3

## Unité de distribution LES MARTINS (050000569)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	11	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	11	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Les Martins devra être recherchée.

## Unité de distribution ST GILLES (050000570)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ST GILLES

Code : 050000570

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		98,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		27,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	9,70	14,28	23,70		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,27	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,11	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,12	0,24		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,04	0,16	0,29		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,20		2,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,80		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	7,60		10,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	11,40		12,90		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	39,00	39,00	39,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	28,00	29,00	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	328,00	342,27	368,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,50	7,50	7,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,30	1,30	1,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,90	18,90	18,90		
SULFATES	mg/L				250,00	3	14,00	14,00	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	2,00	3,36	7,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST GILLES

Code : 050000570

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	13,80	16,51	18,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,28	0,33	0,36		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,30	0,46	0,90		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	8,00	8,00	8,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,45	0,45	0,45		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,12	0,12	0,12		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	4,50	10,25	16,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,80	3,40	5,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,32	0,56	0,79		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	6,62	14,21	21,79		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST GILLES

Code : 050000570

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,09	0,09	0,09		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		



**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carabendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, improvalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpy riphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, omét hoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, va midothion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitrone, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propa chlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, n éburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, féuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfur on, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, n icosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, flor asulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, pro piconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, atrazine-déisop ropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, oxa alachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuth ylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl) -3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlor e oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiour ee, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chlorothal onil, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métdaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, g lyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropridin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid , propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochlori done, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procymidone, pymétrazine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, bifenox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa a cetochlore

## Unité de distribution ST GILLES (050000570)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>11</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>11</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION ST GILLES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION LES MARTINS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6

Année	TTP - STATION FONTAINE D'OMBRE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6

Année	UDI - FONTAINE D'OMBRE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		30

Année	UDI - LES MARTINS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		26

Année	UDI - ST GILLES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		26

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		103

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sabrina Lepeltier', with a stylized flourish at the end.

Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000568 - FONTAINE D'OMBRE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
VAULTIER P1	Principal	50230 - HARDINVEST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA FONTAINE D'OMBRE S1	Principal	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
SAINT ACAIRE F1	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION FONTAINE D'OMBRE	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET SORTIE RESERVOIR ERMISSERIE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R. ERMISSERIE (RT)	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
BACHE E.T.	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R. ERMISSERIE (SE)	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

### 050000569 - LES MARTINS

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA FOSSE DEMONT S1	Principal	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES BRULINS F1	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION LES MARTINS	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T 1	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T 2	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000570 - ST GILLES

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
SAINT GILLES S1	Principal	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION ST GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LE VIEUX MOULIN F1	Principal	50575 - SIDEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T 1	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T 2	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION



# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500081 - CA DU COTENTIN - LA HAGUE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI MONT BINET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI MONT BINET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI MONT BINET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>18</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Conclusion générale sur l'unité de gestion	19
Liste des sigles	20
Annexes	21
Informations sur les Points de Surveillance	22

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0054	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018
LES HOUGUES F6	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0030	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE BACCHUS F12	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0053	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
HAMEAU LUCAS F14	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0064	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LA CROIX AUX DAMES F21	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0067	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE MAUPAS F17	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0063	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
CARREFOUR DU HOUGUET F18	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0061	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE VINNEBUS F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0016	08/06/2010	02/10/2018	09/11/2018
CLAIREFONTAINE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	HAGUE (LA)	00721X0033	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE GRAND HAMEAU F24	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0071	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE BACCHUS F12BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0073	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
HAMEAU FABIEN F11 BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0051	04/07/2010	02/10/2018	09/11/2018

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5	HAGUE (LA)	00721X0054	09/11/2018	80 %	200	160
LES HOUGUES F6		00714X0030	09/11/2018	80 %	260	208
LE BACCHUS F12		00721X0053	09/11/2018	80 %	250	200
HAMEAU LUCAS F14		00721X0064	09/11/2018	80 %	200	160
LA CROIX AUX DAMES F21		00721X0067	09/11/2018	80 %	120	96
LE MAUPAS F17		00721X0063	09/11/2018	80 %	100	80
CARREFOUR DU HOUGUET F18		00721X0061	09/11/2018	80 %	440	352
LE VINNEBUS F1		00714X0016	09/11/2018	80 %	500	400
CLAIREFONTAINE S1		00721X0033	09/11/2018	80 %	1 200	960
LE GRAND HAMEAU F24		00721X0071	09/11/2018	80 %	250	200
LE BACCHUS F12BIS		00721X0073	09/11/2018	60 %	200	120
HAMEAU FABIEN F11 BIS		00714X0051	09/11/2018	80 %	150	120
<b>Total : 12</b>					<b>3 870</b>	<b>3 056</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 79,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)



## Données sur la production de l'unité de gestion

050000663 - STATION MONT BINET

### Débites de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	4 000
Débit moyen journalier	2 555
Débit réglementaire	4 000

### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000559 - MONT BINET

### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
11 173	13 565	11 173	11 771

### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50041	HAGUE (LA)	-	100

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000559 - MONT BINET**

## Unité de distribution MONT BINET (050000559)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : MONT BINET

Code : 050000559

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					26	0,00		84,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					26	0,00		41,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	9,10	14,80	21,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						26	0,00	0,46	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	2,00	3,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	21	0,00	0,09	0,55		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,12	0,30		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,16	0,33		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	9,50		9,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	26	7,20		7,80		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					26	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					26	7,30		14,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					26	9,50		18,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	41,00	41,00	41,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	34,00	38,80	48,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	26	311,00	388,50	471,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,90	8,85	9,80		
POTASSIUM	mg/L					2	2,50	2,80	3,10		
SODIUM	mg/L				200,00	2	18,80	24,00	29,20		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	16,20	20,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	26	1,00	4,77	20,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,14	1,00		

## Unité de distribution : MONT BINET

Code : 05000559

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	26	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			26	12,30	16,06	19,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			26	0,25	0,32	0,39		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			21	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	26	0,30	0,52	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	4,00	4,50	5,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,06	0,07	0,08		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,01	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,14	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,60	0,65	0,70		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	4,10	10,55	18,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	2,00	4,65	6,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,22	0,88		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,28	1,15	2,50		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	8,38	16,57	23,81		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : MONT BINET

Code : 05000559

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,06	0,06	0,06		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,05	0,10		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : MONT BINET

Code : 050000559

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, ométhoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, vamidothion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitrone, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chloresulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, néburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfuron, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflousulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobin, atrazine-désopropyl, atrazine déséthyl désopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, oxaalachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, éthylenethiourée, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chlorothalonyl, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid, propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluzinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procymidone, pymétrozone, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiromaxime, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, bifenox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution MONT BINET (050000559)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

**3**

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : MONT BINET	ODEUR SAVEUR À 25°C	25/05/2022	4 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION MONT BINET	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	09/05/2022	4
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/11/2022	4



## Unité de distribution MONT BINET (050000559)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>26</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>26</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Mont Binet devra être recherchée.

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION MONT BINET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - MONT BINET	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	21
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	21
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	21
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		63

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		78

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

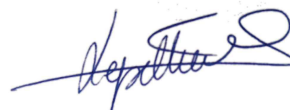
L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000559 - MONT BINET

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LES HOUGUES F6	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5 - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DES MONT BINET - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LE BACCHUS F12 - SAINTE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU LUCAS F14 - SAINTE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE MAUPAS F17 - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CARREFOUR DU HOUGUET F18 - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA CROIX AUX DAMES F21 - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE VINNEBUS F1 - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CLAIREFONTAINE S1 - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE D'EAU TRAITEE - VAUVILLE	Secondaire	50041 - HAGUE (LA)	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LE GRAND HAMEAU F24 - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	SORTIE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE BACCHUS F12BIS - SAINTE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU FABIEN F11 BIS - GREVILLE HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500082 - CA DU COTENTIN - LES PIEUX**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI TOURELLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI TOURELLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI TOURELLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI LES PIEUX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI LES PIEUX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI LES PIEUX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
UDI GROSVILLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	24
UDI GROSVILLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	28
UDI GROSVILLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	29
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>30</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	30
Conclusion générale sur l'unité de gestion	32
Liste des sigles	33
Annexes	34
Informations sur les Points de Surveillance	35



## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LES FRIQUETS F3	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0026	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
RUE BRULEE F4	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0027	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA MALAISERIE F5	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0030	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DURELLE S1	SOURCE	BRICQUEBOSQ	00725X0004	03/12/1999	27/09/2012	11/10/2012
BELLE FONTAINE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0002	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DIELETTE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0003	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
HAMEAU AIRON F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0014	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES FONTAINES F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0016	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES COUTOURS F1	FORAGE	HELLEVILLE	00725X0018	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA MOTTERIE F6	FORAGE	SOTTEVILLE	00725X0031	25/05/2000	27/09/2012	11/10/2012
LA TOURELLE S1	SOURCE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0005	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
STATION F2	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0063	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
ETOUPEVILLE F3	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0038	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LES FRIQUETS F3	BENOITVILLE	00725X0026	11/10/2012	80 %	250	200
RUE BRULEE F4		00725X0027	11/10/2012	80 %	500	400
LA MALAISERIE F5		00725X0030	11/10/2012	80 %	300	240
LA DURELLE S1	BRICQUEBOSQ	00725X0004	11/10/2012	80 %	400	320
BELLE FONTAINE C1	GROSVILLE	00725X0002	11/10/2012	80 %	220	176
LA DIELETTE C1		00725X0003	11/10/2012	80 %	400	320
HAMEAU AIRON F1		00725X0014	11/10/2012	80 %	250	200
LES FONTAINES F1		00725X0016	11/10/2012	80 %	200	160
LES COUTOURS F1	HELLEVILLE	00725X0018	11/10/2012	80 %	400	320
LA MOTTERIE F6	SOTTEVILLE	00725X0031	11/10/2012	80 %	400	320
LA TOURELLE S1	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0005	11/10/2012	80 %	600	480
STATION F2		00725X0063	11/10/2012	60 %	500	300
ETOUPEVILLE F3		00725X0038	11/10/2012	60 %	400	240
<b>Total : 13</b>					<b>4 820</b>	<b>3 676</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 76,3 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000724 - STATION AIRON

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	1 265
Débit réglementaire	1 500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000784 - STATION TRAINELLERIE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	999
Débit réglementaire	1 500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
AERATION	1: PRETRAITEMENT DES EAUX
DEFERI. DEMANG. PAR OXYDA. CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

### 050000848 - STATION TOURELLE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 200
Débit moyen journalier	840
Débit réglementaire	1 200

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000579 - TOURELLE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 299	6 178	4 299	4 769

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50604	TREAUVILLE	-	100
050	50580	SOTTEVILLE	-	100
050	50454	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	80%	79,939
050	50045	BENOITVILLE	-	100
050	50240	HELLEVILLE	-	100
050	50184	FLAMANVILLE	10%	10,017
050	50576	SIOUVILLE-HAGUE	-	100
050	50238	HEAUVILLE	-	100

### 050000580 - LES PIEUX

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 612	6 966	4 612	5 201

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50184	FLAMANVILLE	90%	89,982
050	50442	ROZEL (LE)	50%	50,183
050	50402	PIEUX (LES)	90%	89,985

### 050000581 - GROSVILLE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 567	6 721	4 567	5 106

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50402	PIEUX (LES)	10%	10,014
050	50585	SURTAINVILLE	-	100
050	50454	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	20%	20,06
050	50480	SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	-	100
050	50401	PIERREVILLE	-	100
050	50222	GROSVILLE	-	100
050	50083	BRICQUEBOSQ	-	100
050	50442	ROZEL (LE)	50%	49,816



## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000579 - TOURELLE**

**050000580 - LES PIEUX**

**050000581 - GROSVILLE**

## Unité de distribution TOURELLE (050000579)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : TOURELLE

Code : 050000579

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					19	0,00		170,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					19	0,00		58,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	19	9,10	15,21	24,40		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,20	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,08	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					19	0,00	0,11	0,26		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					19	0,00	0,15	0,32		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	4,70		4,70		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	19	7,60		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,90		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					15	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					15	13,00		14,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					15	14,40		16,40		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	50,00	50,00	50,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	34,00	34,33	35,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	415,00	428,20	442,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,40	5,40	5,40		
POTASSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	23,20	23,20	23,20		
SULFATES	mg/L				250,00	3	15,00	15,67	16,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	0,00	0,53	6,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	2,80	7,00		

## Unité de distribution : TOURELLE

Code : 05000579

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			15	13,50	14,97	16,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			15	0,27	0,30	0,33		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	15	0,20	0,27	0,40		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,26	0,26	0,26		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,07	0,07	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,09	0,09	0,09		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	0,65	2,28	3,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,16	0,46	0,72		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,05	0,09		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	0,81	2,80	4,11		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : TOURELLE

Code : 05000579

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,00	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,01	0,01		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,12	0,16	0,19	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,18	0,18	0,18		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,14	0,16	0,18		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : TOURELLE

Code : 05000579

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluzafop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, méso-sulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, oxaalachlore, hydroxyterbuthylazine, simazine hydroxy, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, anthraquinone (pesticide), clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, béalaxyl, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluzinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanyl, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxifène, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifène, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution TOURELLE (050000579)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION TOURELLE	ESA METOLACHLORE	27/01/2022	0,15 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/02/2022	0,12 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/03/2022	0,16 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,175 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	16/05/2022	0,14 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	07/06/2022	0,177 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	04/07/2022	0,144 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/08/2022	0,19 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	27/09/2022	0,174 microgramme/L

## Unité de distribution TOURELLE (050000579)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>19</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>30</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>9</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>70,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LES PIEUX

Code : 050000580

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					19	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					19	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	19	0,00		3,00		2
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	19	9,30	14,72	22,90		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,06	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,08	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					19	0,00	0,08	0,16		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					19	0,00	0,11	0,21		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	5,00		5,70		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	19	7,60		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					16	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					16	10,10		19,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	13,00		21,90		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	40,00	41,50	43,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	41,00	41,40	42,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	403,00	424,82	537,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,70	7,85	8,00		
POTASSIUM	mg/L					2	2,50	2,60	2,70		
SODIUM	mg/L				200,00	2	25,60	26,20	26,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	16,00	16,00	16,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	3,76	10,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : LES PIEUX

Code : 05000580

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	23,70	25,09	28,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,47	0,50	0,57		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,30	0,38	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,50	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	2,13	2,32	2,51		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,04	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,06	0,07	0,09		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,16	0,16	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	4,00	8,15	14,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,79	1,30	1,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,09	0,17	0,24		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	5,74	11,19	15,80		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LES PIEUX

Code : 050000580

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,02	0,02	0,02		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,02	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,01	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			8	0,11	0,14	0,16	8	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,24	0,24	0,24		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					12	0,02	0,03	0,03		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					12	0,09	0,11	0,13		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,10	0,11	0,13		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LES PIEUX

Code : 05000580

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluzifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, mévinphos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, ométoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, vamidothion, sebuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, triazoxide, hexazinone, flufenacet, desmétryne, métribuzine, métamitron, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne,alachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, acétochlore, npropamide, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, monuron, métobromuron, métabenzthiazuron, métoxuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofurfuron-méthyl-sodium, féneron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenuron, chlortoluron, chloresulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, amidosulfuron, metsulfuron méthyl, triasulfuron, triflurosulfuron-méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrasulfuron-méthyle, foramsulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazole, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, atrazine-désoisopropyl, atrazine déséthyl désoisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, simazine hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbutylazine, terbuméton-déséthyl, oxaalachlore, flufenacet esa, desméthylisoproturon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordan, desméthylnorflurazon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, éthylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, clomazone, clothianidine, chlorothalonil, coumafène, aclonifen, butraline, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, acétamiprid, propanil, procymidone, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, chloridazone, chlormequat, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, pymétrozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spirroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, benalaxyl, anthraquinone (pesticide), oxa métazachlore, oxa métolachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore

## Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

8

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION TRAINELLERIE	ESA METOLACHLORE	27/01/2022	0,12 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/02/2022	0,14 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/03/2022	0,11 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,164 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	16/05/2022	0,133 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	07/06/2022	0,147 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	04/07/2022	0,141 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/08/2022	0,133 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : LES PIEUX	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	26/09/2022	1 n/(100mL)
	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	03/10/2022	3 n/(100mL)

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION TRAINELLERIE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/04/2022	4
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	27/09/2022	4

## Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>19</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>29</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>8</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>72,41 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

L'eau produite par la station Trasnellerie est de bonne qualité, bien qu'une faible contamination bactériologique de courte durée ait été observée sur l'unité de distribution Les Pieux, sans risque pour la santé. Par ailleurs, cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par cette station devra être recherchée.

## Unité de distribution GROSVILLE (050000581)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : GROSVILLE

Code : 050000581

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		232,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		54,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	18	8,80	14,96	22,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,59	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,13	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					18	0,00	0,09	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					18	0,00	0,14	0,26		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	4,70		9,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	1		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	18	7,70		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,60		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					17	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	16,20		18,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	17,90		21,40		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	62,00	64,00	66,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	29,00	29,60	31,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	481,00	494,12	515,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	9,70	10,30	10,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,90	2,00		
SODIUM	mg/L				200,00	2	21,00	22,55	24,10		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	13,20	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	1,18	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : GROSVILLE

Code : 050000581

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	29,50	31,82	34,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,59	0,64	0,68		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,30	0,44	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,50	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,34	0,62	0,89		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,18	0,19	0,19		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,03	0,04	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	1,00	1,00	1,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,21	0,21	0,21		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,70	0,75	0,80		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,04	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,15	0,29		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	7,00	10,90	20,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	2,60	3,45	4,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,48	0,59	0,75		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	10,31	14,94	25,01		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : GROSVILLE

Code : 050000581

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,03	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			2	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,20	0,23	0,26	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,28	0,29	0,30		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
CGA 354742	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,01		
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,01	0,02		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,02	0,03		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					12	0,13	0,17	0,23		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,21	0,24	0,29		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : GROSVILLE

Code : 050000581

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, mévinphos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, ométoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, vamidothion, sebuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, triazoxide, hexazinone, flufenacet, desmétryne, métribuzine, métamitron, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne,alachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, acétochlore, npropamide, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, monuron, métobromuron, métabenzthiazuron, métoxuron, néburon, siduron, thébuthiuron, trinéxapac-éthyl, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofenuron-méthyl-sodium, féneron, flouméturon, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenuron, chlortoluron, chloresulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, amidosulfuron, metsulfuron méthyl, triasulfuron, triflousulfuron-méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrifosulfuron-méthyle, foramsulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrin e-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, chloridazone méthyl desphényl, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, oxaalachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desméthylisoproturon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylnorflurazon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, clomazone, clothianidine, chlorothalonil, coumafène, aclonifen, butraline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, pymétrozine, procymidone, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, chloridazone, chlormequat, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acétamiprid, propanil, oxa métazachlore, oxa métolachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 369873, oxa acétochlore

## Unité de distribution GROSVILLE (050000581)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION AIRON	ESA METOLACHLORE	27/01/2022	0,25 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/02/2022	0,26 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/03/2022	0,22 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	26/04/2022	0,249 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	16/05/2022	0,201 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	07/06/2022	0,202 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	04/07/2022	0,201 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/08/2022	0,234 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	27/09/2022	0,253 microgramme/L

## Unité de distribution GROSVILLE (050000581)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>17</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>28</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>9</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>67,86 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION AIRON	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	TTP - STATION TRAINELLERIE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	TTP - STATION TOURELLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	UDI - TOURELLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	20
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	16
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		52

Année	UDI - LES PIEUX	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		38

Année	UDI - GROSVILLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	13
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		37

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		166

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance



## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000579 - TOURELLE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LES COUTOURS F1	Principal	50240 - HELLEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA TOURELLE S1	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION TOURELLE	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES COUTOURS STATION F2	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ETOUPEVILLE F3	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000580 - LES PIEUX

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LES FRIQUETS F3	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
RUE BRULEE F4	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T.-LES PIEUX-	Secondaire	50402 - PIEUX (LES)		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
STATION TRAINELLERIE	Principal	50402 - PIEUX (LES)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LA MOTTERIE F6	Principal	50580 - SOTTEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA MALAISERIE F5	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T. (TRAINELLERIE)	Secondaire	50402 - PIEUX (LES)	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000581 - GROSVILLE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA DURELLE S1	Principal	50083 - BRICQUEBOSQ	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BELLE FONTAINE C1	Principal	50222 - GROSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA DIELETTE C1	Principal	50222 - GROSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU AIRON F1	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES FONTAINES F1	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T.	Secondaire	50222 - GROSVILLE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
STATION AIRON	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50222 - GROSVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500105 - CA DU COTENTIN - MONTEBOURG**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>12</b>
UDI MONTEBOURG - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	13
UDI MONTEBOURG - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	17
UDI MONTEBOURG - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	18
UDI ACHAT STE MARIE DU MONT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	19
UDI ACHAT STE MARIE DU MONT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	23
UDI ACHAT STE MARIE DU MONT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	24
UDI LESTRE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	25
UDI LESTRE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	29
UDI LESTRE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	30
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>31</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	31
Conclusion générale sur l'unité de gestion	33
Liste des sigles	34
Annexes	35
Informations sur les Points de Surveillance	36

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LES CORPS S1	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS S2	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS F1	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F2	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F3	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA CHAUSSEE P1	PUITS	OZEVILLE	00736X0015	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
LE CALVAIRE S1	SOURCE	OZEVILLE	00736X0016	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	OZEVILLE	00736X0017	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI F1	FORAGE	OZEVILLE	00736X0031	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
VILLARD P1	PUITS	OZEVILLE	00942X0042	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012

#### Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L' ISTHME DU COTENTIN

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LES MOULINETS F1	FORAGE	AUVERS	01172X0008	16/09/2004	13/02/2009	02/03/2009
LE RIVAGE F1	FORAGE	AUVERS	01172X0009	16/09/2004	13/02/2009	02/03/2009
LE MESNIL F1	FORAGE	AUVERS	01172X0102	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006
LE MESNIL F2	FORAGE	AUVERS	01172X0103	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006
LA BRUYERE F3	FORAGE	AUVERS	01172X0104	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006



## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LES CORPS S1	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1995	80 %	250	200
LES CORPS S2		00728X0034	29/05/1995	80 %	400	320
LES CORPS F1		00728X0041	09/07/2002	80 %	200	160
LES CORPS F2		00728X0046	09/07/2002	80 %	250	200
LES CORPS F3		00728X0074	05/11/2010	80 %	500	400
<b>Total : 5</b>					<b>1 600</b>	<b>1 280</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LA CHAUSSEE P1	OZEVILLE	00736X0015	25/01/2012	80 %	800	640
LE CALVAIRE S1		00736X0016	25/01/2012	80 %	600	480
L'EBAHI S1		00736X0017	25/01/2012	80 %	300	240
L'EBAHI F1		00736X0031	25/01/2012	80 %	340	272
VILLARD P1		00942X0042	25/01/2012	80 %	200	160
<b>Total : 5</b>					<b>2 240</b>	<b>1 792</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

### Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L' ISTHME DU COTENTIN

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LES MOULINETES F1	AUVERS	01172X0008	02/03/2009	80 %	600	480
LE RIVAGE F1		01172X0009	02/03/2009	80 %	1 000	800
LE MESNIL F1		01172X0102	15/05/2006	80 %	3 000	2 400
LE MESNIL F2		01172X0103	15/05/2006	80 %	3 000	2 400
LA BRUYERE F3		01172X0104	15/05/2006	80 %	3 000	2 400
<b>Total : 5</b>					<b>10 600</b>	<b>8 480</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :**

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000656 - STATION LE RIVAGE/AUVERS

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 600
Débit moyen journalier	1 370
Débit réglementaire	1 800

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000772 - STATION OZEVILLE

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 214
Débit moyen journalier	1 487
Débit réglementaire	2 400

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000841 - STATION LES CORPS

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	950
Débit moyen journalier	732
Débit réglementaire	1 000

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000573 - MONTEBOURG

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 819	6 010	4 819	5 117

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50390	OZEVILLE	-	100
050	50507	SAINT-MARCOUF	-	100
050	50026	AZEVILLE	-	100
050	50169	ECAUSSEVILLE	-	100
050	50172	EMONDEVILLE	-	100
050	50175	EROUDEVILLE	-	100
050	50341	MONTEBOURG	-	100
050	50258	JOGANVILLE	-	100
050	50511	SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE	-	100
050	50621	VAUDREVILLE	-	100
050	50467	SAINT-FLOXEL	-	100
050	50194	FRESVILLE	-	100
050	50227	HAM (LE)	-	100

### 050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
782	4 140	782	1 622

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50190	FONTENAY-SUR-MER	-	100
050	50421	QUINEVILLE	-	100
050	50507	SAINT-MARCOUF	-	100

### 050001905 - LESTRE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
361	647	361	433

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50022	AUMEVILLE-LESTRE	-	100
050	50268	LESTRE	-	100

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000573 - MONTEBOURG**

**050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT**

**050001905 - LESTRE**

## Unité de distribution MONTEBOURG (050000573)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : MONTEBOURG

Code : 050000573

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					20	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					20	0,00		132,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	20	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	20	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			20	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			20	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	20	9,00	14,85	22,20		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						20	0,00	0,20	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	15	0,00	0,10	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					20	0,00	0,05	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					20	0,00	0,09	0,28		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	1,50		7,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	3		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	20	7,60		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					19	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					19	10,80		12,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					20	12,40		13,80		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	47,50	48,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	33,00	33,80	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	20	368,00	384,85	475,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	3,90	4,00	4,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,70	1,75	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	20,80	21,80	22,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	9,60	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	20	0,00	5,25	42,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	1,00	4,00		

## Unité de distribution : MONTEBOURG

Code : 05000573

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	20	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			20	18,10	18,73	20,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			20	0,36	0,37	0,41		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			16	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	20	0,30	0,41	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	6,00	6,50	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	2,08	2,10	2,11		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,21	0,22	0,22		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,03	0,03	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,12	0,13	0,14		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,70	0,75	0,80		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,03	0,05	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	6,60	8,33	9,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,66	1,07	1,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,07	0,13	0,26		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	7,33	9,53	11,56		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : MONTEBOURG

Code : 05000573

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,02	0,03		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,06	0,06	0,06		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,03	0,06		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											



## Unité de distribution : MONTEBOURG

Code : 05000573

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, méso-sulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, oxaalachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, éthylenthiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution MONTEBOURG (050000573)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION OZEVILLE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/05/2022	3
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/11/2022	4

## Unité de distribution MONTEBOURG (050000573)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>20</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>20</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station d'Ozeville devra être recherchée.

## Unité de distribution ACHAT STE MARIE DU MONT (050001883)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Code : 050001883

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		67,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		95,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	32	8,80	14,37	22,20		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						32	0,00	0,31	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						32	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						32	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	3	1,00	2,67	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						32	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	22	0,00	0,10	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					32	0,00	0,08	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					32	0,00	0,11	0,45		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	1,50		11,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	32	7,10		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	7,60		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					31	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					31	10,70		24,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					32	12,40		27,60		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					4	47,00	56,75	68,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	10	33,00	37,50	44,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	32	368,00	421,91	640,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	3,90	15,40	28,40		
POTASSIUM	mg/L					4	1,70	2,70	3,80		
SODIUM	mg/L				200,00	4	20,80	24,08	27,80		
SULFATES	mg/L				250,00	10	9,00	16,80	25,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	32	0,00	4,28	42,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	12	0,00	0,92	4,00		

## Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Code : 050001883

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	32	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			32	12,50	17,74	20,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			32	0,25	0,35	0,41		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			23	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	32	0,30	0,47	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	0,00	3,25	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	1,68	1,93	2,11		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,10	0,16	0,22		
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,03	0,04	0,06		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,12	0,14	0,16		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,05	0,08	0,11		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			4	0,70	0,75	0,80		
URANIUM EN G/L	microgramme/L					1	0,90	0,90	0,90		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,03	0,15	0,28		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,05	0,08	0,11		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,12	0,12	0,12		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,12	0,12	0,12		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,01	0,03		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			7	4,90	7,70	9,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,66	1,12	1,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,07	0,13	0,26		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			7	5,95	8,95	11,56		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Code : 050001883

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			7	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,03		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,02	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,01	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,06		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			7	0,00	0,04	0,06		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,00	0,03	0,08		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Code : 050001883

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 118	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, fonofos, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpy riphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, malathion, mévinphos, omét hoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, va midothion, triazoxide, hexazine, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitron, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, simétryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, napropamide, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propa chlore, oryzalin, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, métabenzthiazuron, métobromuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenuron, chlortoluron, chlosulfuron, cycluron, trinéxapac-éthyl, chloroxuron, buturon, siduron, n éburon, métoxuron, thébuthiuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, flupyrsulfuron-méthyle, amidosulfuron, flazasulfur on, azimsulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflusulfuron-méthyl, n icosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine- cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafole, fludioxonil, flor asulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, pro piconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, chloridazone m éthyl desphényl, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, oxaalachlore, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, flufenacet esa, desmethylnorflurazon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichloro phényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, dimét hachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethyle nethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', pendiméthaline, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, aclonifen, chloridazone, chlormequat, clomazone, chl orothalonil, clothianidine, bromacil, bentazone, butraline, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imaz amox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, anthraquinone (pesticide), acét amiprid, propanil, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, prochloraze, captane, chlorbromuron, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flur ochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, procym idone, pymétrozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlo zoline, bifenox, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore , esa acetochlore

## Unité de distribution ACHAT STE MARIE DU MONT (050001883)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION OZEVILLE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/05/2022	3
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/11/2022	4

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : ACHAT STE MARIE DU MONT	ODEUR SAVEUR À 25°C	27/07/2022	5 n



## Unité de distribution ACHAT STE MARIE DU MONT (050001883)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	33	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Unité de distribution LESTRE (050001905)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LESTRE

Code : 050001905

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					4	4,00		14,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					4	0,00		2,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	24	8,90	14,62	22,20		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,21	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	19	0,00	0,16	0,90		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,04	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,08	0,28		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	1,50		7,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	3		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,10		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					23	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					23	10,80		12,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					24	12,40		13,80		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	47,50	48,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	33,00	33,80	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	24	352,00	382,38	475,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	3,90	4,00	4,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,70	1,75	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	20,80	21,80	22,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	9,60	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	23	0,00	5,17	42,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	1,00	4,00		

## Unité de distribution : LESTRE

Code : 050001905

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	24	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			24	17,90	18,77	20,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			24	0,36	0,38	0,41		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			20	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	24	0,30	0,41	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	6,00	6,50	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	2,08	2,10	2,11		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,21	0,22	0,22		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,03	0,03	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,12	0,13	0,14		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,05	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,70	0,75	0,80		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,03	0,05	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	6,60	8,33	9,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,66	1,07	1,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,07	0,13	0,26		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	7,33	9,53	11,56		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LESTRE

Code : 050001905

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,02	0,03		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,06	0,06	0,06		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,03	0,06		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											

## Unité de distribution : LESTRE

Code : 050001905

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, oxaalachlore, simazine hydroxy, chloridazone desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, éthylenthiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution LESTRE (050001905)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION OZEVILLE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/05/2022	3
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/11/2022	4

## Unité de distribution LESTRE (050001905)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>4</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>24</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station d'Ozeville devra être recherchée.

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION LE RIVAGE/AUVERS	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	TTP - STATION OZEVILLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - MONTEBOURG	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		40

Année	UDI - ACHAT STE MARIE DU MONT	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	7
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	7
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		21



Année	UDI - LESTRE
2020	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de prélèvement : 4
2021	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de prélèvement : 4
2022	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de prélèvement : 4
Conformité pour l'installation sur trois ans: 100,00 % Nombre de prélèvement : 12	
Conformité pour l'installation sur trois ans: 100,00 % Nombre de prélèvement : 103	

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau de la station de traitement.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000573 - MONTEBOURG

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA CHAUSSEE P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE CALVAIRE S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI F1	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
VILLARD P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE D'EAU BRUTE	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LES MOULINETS F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE RIVAGE F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION LE RIVAGE/AUVERS	Principal	50099 - CARENTAN-LES-MARAIS	SORTIE RESERVOIR SAINT COME	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BOURD DE EMONDEVILLE (CS)	Secondaire	50172 - EMONDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE JOGANVILLE (CS)	Secondaire	50258 - JOGANVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT HORS PROGRAMME	Secondaire	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE MONTEBOURG (CS)	Principal	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LA CHAUSSEE P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE CALVAIRE S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI F1	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
VILLARD P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
RESERVOIR LE HAM (RT)	Secondaire	50227 - HAM (LE)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
REPRISE MT CASTRE	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
RESERVOIR MONT CASTRE (SE)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
RESERVOIR SAINT FLOXEL (RT)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
RESERVOIR D'OZEVILLE (RT)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE EAU BRUTE LE RIVAGE (SE)	Secondaire	50023 - AUVERS	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BOURG DE VAUDREVILLE (CS)	Secondaire	50621 - VAUDREVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE OZEVILLE (CS)	Secondaire	50390 - OZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST MARTIN D'AUDOUVILLE	Secondaire	50511 - SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG LE HAM (CS)	Secondaire	50227 - HAM (LE)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LE MESNIL F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE MESNIL F2	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA BRUYERE F3	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOURG DE AZEVILLE (CS)	Secondaire	50026 - AZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ECAUSSEVILLE (CS)	Secondaire	50169 - ECAUSSEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE EROUDEVILLE (CS)	Secondaire	50175 - EROUDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE FRESVILLE (CS)	Secondaire	50194 - FRESVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST FLOXEL (CS)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°1	Secondaire	50194 - FRESVILLE	ROUTE DES MARAIS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°2	Secondaire	50194 - FRESVILLE	ROUTE D'HOULBEC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE D'EAU BRUTE	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ROUTE D'HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

### 050001905 - LESTRE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BOURD DE EMONDEVILLE (CS)	Secondaire	50172 - EMONDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE JOGANVILLE (CS)	Secondaire	50258 - JOGANVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

## 050001905 - LESTRE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
POINT HORS PROGRAMME	Secondaire	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE MONTEBOURG (CS)	Principal	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LA CHAUSSEE P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE CALVAIRE S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI S1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
L'EBAHI F1	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
VILLARD P1	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES CORPS S1 AMONT	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CORPS S2 AVAL	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LES CORPS F1	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOURG DE SAUSSEMESNIL (CS)	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
STATION DES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
RESERVOIR LE HAM (RT)	Secondaire	50227 - HAM (LE)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
REPRISE MT CASTRE	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
RESERVOIR MONT CASTRE (SE)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. LE TRESOR	Secondaire	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
RESERVOIR SAINT FLOXEL (RT)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
R. ROSIERE (RT)	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
RESERVOIR D'OZEVILLE (RT)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE E.T.	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES CORPS F2	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BOURG DE VAUDREVILLE (CS)	Secondaire	50621 - VAUDREVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE OZEVILLE (CS)	Secondaire	50390 - OZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST MARTIN D'AUDOUVILLE	Secondaire	50511 - SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG LE HAM (CS)	Secondaire	50227 - HAM (LE)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE EAU BRUTE	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
LES CORPS F3	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ANTENNE N°1	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE OCTEVILLE L'AVENEL (CS)	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANTENNE N°1	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	14, LA GOUBAUDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANTENNE N°2	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANTENNE N°3	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	14, VILLAGE JORET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
ANTENNE N°4	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	22, VILLAGE LE MAUPAS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE CRASVILLE (CS)	Secondaire	50150 - CRASVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE MONTAIGU LA BRISETTE (CS)	Secondaire	50335 - MONTAIGU-LA-BRISETTE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE MORSALINES (CS)	Secondaire	50417 - QUETTEHOU		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE TAMERVILLE (CS)	Secondaire	50588 - TAMERVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE VIDEOSVILLE (CS)	Secondaire	50634 - VIDEOSVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE AZEVILLE (CS)	Secondaire	50026 - AZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ECAUSSEVILLE (CS)	Secondaire	50169 - ECAUSSEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE EROUDEVILLE (CS)	Secondaire	50175 - EROUDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE FRESVILLE (CS)	Secondaire	50194 - FRESVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BOURG DE ST FLOXEL (CS)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	CHEMIN DES BASOURDITS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE	Secondaire	50335 - MONTAIGU-LA-BRISETTE	VILLAGE LE BARDET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°1	Secondaire	50194 - FRESVILLE	ROUTE DES MARAIS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
POINT VARIABLE N°2	Secondaire	50194 - FRESVILLE	ROUTE D'HOULBEC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
BACHE D'EAU BRUTE	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
ROUTE D'HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500065 - CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI GONNEVILLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI GONNEVILLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI GONNEVILLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
UDI ST PIERRE EGLISE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	18
UDI ST PIERRE EGLISE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	22
UDI ST PIERRE EGLISE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	23
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>24</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	24
Conclusion générale sur l'unité de gestion	25
Liste des sigles	26
Annexes	27
Informations sur les Points de Surveillance	28



## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
BOUTRON S1	SOURCE	BRILLEVAST	00731X0005	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0013	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0014	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S3	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0015	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
LA VALLEE F1	FORAGE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0018	21/07/1993	17/12/1996	26/06/1997
PONT AUBIN F1	FORAGE	THEVILLE	00731X0011	26/10/1993	17/12/1996	26/06/1997

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
BOUSTRON S1	BRILLEVAST	00731X0005	26/06/1997	80 %	300	240
HAMEAU CAUCHON S1	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0013	26/06/1997	80 %	130	104
HAMEAU CAUCHON S2		00724X0014	26/06/1997	80 %	130	104
HAMEAU CAUCHON S3		00724X0015	26/06/1997	80 %	140	112
LA VALLEE F1		00724X0018	26/06/1997	80 %	400	320
PONT AUBIN F1	THEVILLE	00731X0011	26/06/1997	80 %	400	320
<b>Total : 6</b>					<b>1 500</b>	<b>1 200</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

050000689 - STATION PONT AUBIN ST PIERRE

### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	700
Débit moyen journalier	418
Débit réglementaire	700

### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000721 - STATION MOULIN DES CORVEES

### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	800
Débit moyen journalier	581
Débit réglementaire	800

### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000610 - GONNEVILLE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 312	3 944	2 312	2 720

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50101	CARNEVILLE	-	100
050	50296	MAUPERTUS-SUR-MER	91,7%	100
050	50178	FERMANVILLE	80%	79,957
050	50209	GONNEVILLE-LE THEIL	-	56,026

### 050000611 - ST PIERRE EGLISE

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 557	3 471	2 557	2 786

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50142	VICQ-SUR-MER	83%	46,878
050	50178	FERMANVILLE	20%	20,042
050	50539	SAINT-PIERRE-EGLISE	-	100



## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000610 - GONNEVILLE**

**050000611 - ST PIERRE EGLISE**

## Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : GONNEVILLE

Code : 050000610

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		24,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		36,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	7,70	13,88	21,20		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,92	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	5,00	5,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,21	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,06	0,20	0,42		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,10	0,24	0,44		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	10,90		10,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,40		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	13,80		18,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	16,00		21,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	52,00	52,00	52,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	26,00	27,33	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	404,00	459,15	497,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,20	8,20	8,20		
POTASSIUM	mg/L					1	2,10	2,10	2,10		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,70	17,70	17,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	17,00	17,33	18,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	2,00	3,46	8,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : GONNEVILLE

Code : 050000610

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	14,80	15,78	17,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,30	0,32	0,35		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,30	0,42	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	4,19	4,48	4,87		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,06	0,06	0,06		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,17	0,17	0,17		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	1,00	1,00	1,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,26	0,26	0,26		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,90	5,45	7,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,30	2,60	3,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,22	0,61	1,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	5,42	8,66	11,90		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : GONNEVILLE

Code : 050000610

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,04	0,04	0,04		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosu lfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, iso drine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamid on, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlor pyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, para thion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, sim étryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, prop achlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxur on, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodossulfuro n-méthyl-sodium, fénuuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidossulfuron, azimossulfuron, flazasul furon, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, trib enuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyle, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-tran s, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, t riticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, diféno conazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséth yl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, oxaalachlore, terbuméton-déséthyl, si mazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, flufenacet esa, chloridazone méthyl desphényl, atrazine-déisopropyl, oxychlordane, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, end osulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desméthylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imaz améthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, clomazone, chloridazone, pyriméthanyl, chlorbromuron, cyprodinil, pencycuron, pendiméthali ne, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalil e, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benfluraline, bi fenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, benoxacor, chlormequat, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochl oridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, c hlorothalonil, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxa m, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, c ga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

**Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : GONNEVILLE	ODEUR SAVEUR À 25°C	22/09/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION MOULIN DES CORVEES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	01/06/2022	3

## Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>13</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station station Moulin des Corvées devra être recherchée.

## Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Code : 050000611

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	9,90	14,76	20,70		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	4,00	4,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,14	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,10	0,23	0,80		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,10	0,21	0,33		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	7,80		7,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,20		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	13,00		17,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	15,00		20,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	57,00	57,00	57,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	31,00	31,50	32,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	399,00	453,25	477,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,60	8,60	8,60		
POTASSIUM	mg/L					1	2,20	2,20	2,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	19,40	19,40	19,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	13,00	13,50	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	1,42	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		



## Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Code : 050000611

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	11,50	12,59	14,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,23	0,25	0,29		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,34	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	6,00	6,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	2,80	2,80	2,80		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,17	0,17	0,17		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,05	0,05	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,57	0,57	0,57		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,90	0,90	0,90		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,50	2,80	3,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,73	0,97	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,08	0,14	0,19		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	3,31	3,90	4,49		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Code : 050000611

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,02	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,11	0,14	0,17	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,16	0,16	0,16		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					11	0,03	0,03	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,18	0,18	0,18		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Code : 050000611

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propylamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodofluro n-methyl-sodium, fénonuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin déséthyl, oxalchlore, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxyarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxylchlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, benoxacor, cyprodinil, chlormequat, pencycuron, pendiméthaline, prochloraz, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, bentazone, bromacil, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, clomazone, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, pyriméthanol, procymidone, pymétozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiromamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiachlopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifen, chlorothalonil, clothianidine, oxa metazachlore, oxa metolachlore, esa alachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION PONT AUBIN ST PIERRE	ESA METOLACHLORE	19/01/2022	0,17 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	17/02/2022	0,12 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/03/2022	0,11 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/04/2022	0,158 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	01/06/2022	0,125 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,17 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	27/07/2022	0,123 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/08/2022	0,13 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/09/2022	0,149 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : ST PIERRE EGLISE	ODEUR SAVEUR À 25°C	16/08/2022	4 n

## Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	12	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	22	
Nombre de prélèvements non conformes :	9	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>59,09 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION PONT AUBIN ST PIERRE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6

Année	TTP - STATION MOULIN DES CORVEES	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		7

Année	UDI - GONNEVILLE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		31

Année	UDI - ST PIERRE EGLISE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		30

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		74

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau



## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000610 - GONNEVILLE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU CAUCHON S1	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU CAUCHON S2	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
HAMEAU CAUCHON S3	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA VALLEE F1	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION MOULIN DES CORVEES	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000611 - ST PIERRE EGLISE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BOUSTRON S1	Principal	50086 - BRILLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION PONT AUBIN ST PIERRE	Principal	50135 - CLITOURPS	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
PONT AUBIN F1	Principal	50596 - THEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE E.T.	Secondaire	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500004 - CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>13</b>
UDI PONT-AUBIN - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	14
UDI PONT-AUBIN - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	18
UDI PONT-AUBIN - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	19
UDI LE THEIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	20
UDI LE THEIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	24
UDI LE THEIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	25
UDI LE VAST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	26
UDI LE VAST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	30
UDI LE VAST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	31
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	32
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	36
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	37
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>38</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	38
Conclusion générale sur l'unité de gestion	40
Liste des sigles	41
Annexes	42
Informations sur les Points de Surveillance	43

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.



## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
BOUSTRON F1	FORAGE	BRILLEVAST	00731X0012	30/11/1994	17/12/1996	26/06/1997
LE PRIEURE 7 PUIITS C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0004	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE PRIEURE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0006	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
PONT- AUBIN F2	FORAGE	CLITOURPS	00731X0029	30/08/2007	15/09/2011	21/09/2011
HAMEAU PUCHOT S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0010	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LA CORBIERE S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0011	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
FONTAINE SAINT CLAIR S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0012	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
FONTAINE SAINT CLAIR S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
FANOVILLE F1	FORAGE	PERNELLE (LA)	00732X0026	10/07/2000	23/09/2003	10/11/2003
LE VALVACHET S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00732X0007	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
LE FRESTIN F1	FORAGE	QUETTEHOU	00732X0024	15/11/1993	15/09/1998	22/12/1998
LA CHOUETTERIE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00736X0023	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
MONT ETOLAN S1	SOURCE	THEVILLE	00731X0003	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S1	SOURCE	VAST (LE)	00732X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S2	SOURCE	VAST (LE)	00732X0005	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
BOUSTRON F1	BRILLEVAST	00731X0012	26/06/1997	80 %	600	480
LE PRIEURE 7 PUITTS C1	CLITOURPS	00731X0004	26/06/1997	80 %	600	480
LE PRIEURE S1		00731X0006	26/06/1997	80 %	90	72
PONT- AUBIN F2		00731X0029	21/09/2011	80 %	400	320
HAMEAU PUCHOT S1	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0010	26/06/1997	80 %	100	80
LA CORBIERE S1		00724X0011	26/06/1997	80 %	50	40
FONTAINE SAINT CLAIR S1		00724X0012	26/06/1997	80 %	125	100
FONTAINE SAINT CLAIR S2		00724X0028	26/06/1997	80 %	50	40
FANVILLE F1	PERNELLE (LA)	00732X0026	10/11/2003	80 %	300	240
LE VALVACHET S1	QUETTEHOU	00732X0007	22/12/1998	80 %	300	240
LE FRESTIN F1		00732X0024	22/12/1998	80 %	390	312
LA CHOUETTERIE S1		00736X0023	22/12/1998	80 %	350	280
MONT ETOLAN S1	THEVILLE	00731X0003	26/06/1997	80 %	600	480
HAMEAU BELLOT S1	VAST (LE)	00732X0028	26/06/1997	80 %	150	120
HAMEAU BELLOT S2		00732X0005	26/06/1997	80 %	50	40
<b>Total : 15</b>					<b>4 155</b>	<b>3 324</b>

**Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %**  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

### 050000690 - STATION PONT-AUBIN

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 600
Débit moyen journalier	1 250
Débit réglementaire	2 600

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000790 - STATION DU SOUCI

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 090
Débit moyen journalier	788
Débit réglementaire	1 500

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

### 050000849 - STATION DU THEIL

#### Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	900
Débit moyen journalier	250
Débit réglementaire	900

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
HYPOCHLORITE DE SODIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CARBONATE MIXTE DE CALCIUM & MAGNE.	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION

**050000863 - STATION DU VAST****Débites de production**

Débits en m <sup>3</sup> /jour	
Débit de pointe	250
Débit moyen journalier	97
Débit réglementaire	250

**Procédés de traitement mis en oeuvre**

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

### 050000625 - PONT-AUBIN

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
6 268	10 584	6 268	7 347

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50030	BARFLEUR	-	100
050	50596	THEVILLE	-	100
050	50613	VALCANVILLE	-	100
050	50618	VAROUVILLE	-	100
050	50096	CANTELOUP	-	100
050	50086	BRILLEVAST	-	100
050	50619	VAST (LE)	20%	20
050	50135	CLITOURPS	-	100
050	50142	VICQ-SUR-MER	17%	53,121
050	50598	TOCQUEVILLE	-	100
050	50342	MONTFARVILLE	-	100
050	50196	GATTEVILLE-LE-PHARE	-	100
050	50013	ANNEVILLE-EN-SAIRE	-	100
050	50433	REVILLE	-	100
050	50469	SAINTE-GENEVIEVE	-	100
050	50562	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	4,7% (Pont de saire)	4,7

### 050000626 - LE THEIL

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 252	1 345	1 252	1 275

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50593	TEURTHEVILLE-BOCAGE	-	100
050	50209	GONNEVILLE-LE THEIL	LE THEIL	43,973

### 050000627 - LE VAST

#### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
651	931	651	721

#### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50619	VAST (LE)	80%	80
050	50395	PERNELLE (LA)	-	100
050	50633	VICEL (LE)	-	100

## 050000638 - ST VAAST QUETTEHOU

## Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 188	5 920	3 188	3 871

## Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50417	QUETTEHOU	QUETTEHOU (AC) / toute la commune	87,5
050	50562	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	95,3%	95,288
050	50417	QUETTEHOU	QUETTEHOU (AC) / toute la commune	87,5

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000625 - PONT-AUBIN**

**050000626 - LE THEIL**

**050000627 - LE VAST**

**050000638 - ST VAAST QUETTEHOU**

## Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : PONT-AUBIN

Code : 050000625

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					23	0,00		258,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					23	0,00		300,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	23	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			23	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	8,80	14,13	21,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						23	0,00	0,48	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	2,00	3,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,15	0,35		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					23	0,00	0,20	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					23	0,04	0,23	0,36		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	11,10		12,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	25	7,30		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					23	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					23	10,20		13,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					23	12,10		15,20		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	39,00	41,00	43,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	29,00	31,00	33,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	23	344,00	374,17	401,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,80	7,20	7,60		
POTASSIUM	mg/L					2	1,90	2,00	2,10		
SODIUM	mg/L				200,00	2	18,40	19,40	20,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	10,00	11,20	12,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	23	2,00	6,39	58,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,86	3,00		



## Unité de distribution : PONT-AUBIN

Code : 05000625

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	23	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			23	14,60	15,70	17,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			23	0,29	0,31	0,34		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	23	0,00	0,34	0,60		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	3,00	3,50	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,88	0,92	0,95		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,07	0,07	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,01	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,05	0,07	0,09		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			5	0,16	0,19	0,22		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,50	0,50	0,50		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	2	97,00	117,50	138,00		1
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	2,10	2,45	3,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,75	1,01	1,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,09	0,16	0,32		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	2,97	3,62	5,32		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											

## Unité de distribution : PONT-AUBIN

Code : 05000625

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,02	0,03		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,01	0,02	0,03		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,02	0,02	0,02		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluazifop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, alulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, ind oxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, dimétachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, oxydéméton méthyl, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, ométhoate, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, napropamide, métolachlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, acétochlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid,alachlore, oryzalin, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, néburon, métoxuron, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chlorsulfuron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, bifenthrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, lambda cyhalothrine, bromoxynil, pentachlorophénol, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, fénarimol, imazaméthabenz, aminotriazole, florasulam, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, fludioxonil, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, hydroxyterbuthylazine, flufenacet esa, terbuméton-déséthyl, oxaalachlore, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, chloridazone desphényl, oxychlordane, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, chlormequat, procymidone, chlorbromuron, pyriméthanyl, cyprodinil, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métalaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, benfluraline, bifenox, propanil, acétamiprid, anthraquinone (pesticide), béalaxyl, benoxacor, clomazone, chloridazone, captane, butraline, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pymétrozine, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, clothianidine, bentazone, bromacil, oxa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore, esa acétochlore

## Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : PONT-AUBIN	ACTIVITÉ RADON 222	14/03/2022	138 Bq/L
	ODEUR SAVEUR À 25°C	22/09/2022	4 n
Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION PONT-AUBIN	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	14/03/2022	4
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/09/2022	4

## Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>23</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>26</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

A l'exception de dépassements de faible ampleur vis à vis de la référence de qualité au paramètre radon sur l'eau desservie aux premiers abonnés de la station Pont Aubin. L'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique et peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station de production devra être recherchée. A noter la présence de radon en sortie usine de Pont Aubin (coté gravitaire) a des valeurs légèrement supérieures à la référence de qualité fixée pour ce paramètre, une réflexion sur les mélanges d'eaux brutes alimentant les deux usines jumelles de Saint Pierre et Val de Saire va être menée afin de régulariser cette situation.

## Unité de distribution LE THEIL (05000626)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LE THEIL

Code : 05000626

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		2,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		3,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	9,10	13,98	21,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,36	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	4,00	4,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,08	0,20		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,10	0,23	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,14	0,27	0,31		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	4,90		4,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)					1	2	1	4	4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,40		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	9,50		12,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	11,70		14,50		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	44,00	44,00	44,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	24,00	24,50	25,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	319,00	351,11	381,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,20	7,20	7,20		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80	1,80	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,90	17,90	17,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	13,00	13,50	14,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	1,00	4,67	14,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LE THEIL

Code : 05000626

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	17,90	19,01	19,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,36	0,38	0,39		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	9	0,20	0,31	0,50		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	6,87	7,44	8,73		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,60	0,60	0,60		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,00	3,15	3,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,40	1,45	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,27	0,30	0,33		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,67	4,90	5,13		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LE THEIL

Code : 05000626

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,02	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			9	0,02	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,14	0,18	0,21	9	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,04	0,04	0,04		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,16	0,18	0,19		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											



## Unité de distribution : LE THEIL

Code : 05000626

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluzafop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, ométhoate, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, malathion, mévinphos, oxydéméton méthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitrone, métribuzine, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, acétochlore, métolachlore, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, chlorsulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, métobromuron, métabenzthiazuron, diuron, néburon, siduron, thébutiuron, trinéxapac-éthyl, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénuron, fluométuron, flufénoxuron, ethidimuron, métoxuron, diflubenzuron, chlortoluron, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflurosulfuron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyfluthrine, bifenthrine, dinoterbe, pentachlorophénol, bromoxynil, dicamba, dinitrocrésol, dinoseb, imazaméthabenz, fénarimol, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, terbuméton-déséthyl, oxaalachlore, hydroxyterbuthylazine, simazine hydroxy, flufenacet esa, atrazine-déisopropyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, desmethylnorflurazon, ethylenethiouree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, anthraquinone (pesticide), clomazone, pencycuron, chlormequat, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, chlorothalonil, clothianidine, bentazone, bromacil, benoxacor, bifenox, benfluraline, propanil, acétamiprid, béalaxyl, chloridazone, chlorbromuron, captane, butraline, fluquinconazole, fluzinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, cyprodinil, pyriméthanol, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxifène, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, aclonifène, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution LE THEIL (050000626)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

9

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DU THEIL	ESA METOLACHLORE	19/01/2022	0,18 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/02/2022	0,14 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	09/03/2022	0,18 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/04/2022	0,21 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	01/06/2022	0,161 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,205 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	27/07/2022	0,155 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/08/2022	0,187 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/09/2022	0,169 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : LE THEIL	ODEUR SAVEUR À 25°C	11/08/2022	4 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DU THEIL	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	05/10/2022	4

## Unité de distribution LE THEIL (050000626)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>9</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>22</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>9</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>59,09 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>B</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station de production devra être recherchée.

## Unité de distribution LE VAST (050000627)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LE VAST

Code : 050000627

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		17,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		11,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	8,90	14,23	21,80		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	6	0,00	0,18	0,40		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,00	0,17	0,29		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,05	0,20	0,31		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	7,20		7,20		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	8	7,40		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					8	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					8	10,60		12,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					8	8,50		13,00		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	24,00	24,00	24,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	29,00	30,00	31,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	350,00	390,38	419,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,40	6,40	6,40		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	57,60	57,60	57,60		
SULFATES	mg/L				250,00	2	17,00	17,50	18,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	1,00	6,00	10,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LE VAST

Code : 05000627

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			8	15,20	23,50	27,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			8	0,30	0,47	0,54		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	8	0,20	0,30	0,40		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	10,00	10,00	10,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,49	1,49	1,49		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,12	0,12	0,12		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,20	3,00	3,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,66	1,08	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,07	0,13	0,19		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,93	4,21	5,49		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LE VAST

Code : 05000627

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,00	0,09	0,15	4	
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			8	0,01	0,11	0,17	6	
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,08	0,11	0,15	6	
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,21	0,21	0,21		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					11	0,02	0,03	0,04		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					11	0,00	0,00	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,12	0,13	0,14		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LE VAST

Code : 05000627

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

## Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

sulcotrione, mésotrione, propaquizafop, 2,4-mcpb, 2,4-mcpa, haloxyfop éthyloxyéthyl, mécoprop, fluzafop butyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, clodinafop-propargyl, 2, 4,5-t, 2,4-d, triclopyr, prosulfocarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbéthamide, chlorprophame, diallate, diethofencarbe, fenobucarbe, fenoxycarbe, indoxacarbe, iprovalicarb, molinate, méthiocarb, méthomyl, pyrimicarbe, prophame, propoxur, propamocarbe, triallate, oxadiazon, endosulfan alpha, diméthachlore, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, ddt-4,4', ddt-2,4', chlordane bêta, chlordane alpha, aldrine, méthoxychlore, malathion, azinphos méthyl, azinphos éthyl, bromophos méthyl, chlorfenvinphos, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, dichlorvos, diazinon, diméthoate, disyston, quinalphos, ethoprophos, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fonofos, mévinphos, ométhoate, oxydéméton méthyl, parathion éthyl, parathion méthyl, phoxime, phosalone, phorate, pyrimiphos éthyl, phosphamidon, pyrimiphos méthyl, tétrachlorvinphos, vamidothion, triazoxide, hexazinone, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, métribuzine, métamitron, flufenacet, prométhrine, prométon, propazine, sébuthylazine, secbuméton, siméthryne, simazine, terbuthylazin, terbuméton, terbutryne, métolachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métazachlore, flamprop-isopropyl, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, alachlore, métabenzthiazuron, flufénoxuron, ethidimuron, diuron, diflubenzuron, chlortoluron, chloresulfuron, cycluron, chloroxuron, buturon, thébuthiuron, siduron, néburon, métoxuron, trinéapac-éthyl, métobromuron, monuron, monolinuron, linuron, isoproturon, iodosulfuron-méthyl-sodium, féuron, fluométuron, amidosulfuron, mésosulfuron-méthyl, metsulfuron méthyl, foramsulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, flazasulfuron, azimsulfuron, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triasulfuron, triflousulfuron-méthyl, bifenthrine, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, cyperméthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, pentachlorophénol, imazaméthabenz, fénarimol, dinoterbe, dinoseb, dinitrocrésol, dicamba, bromoxynil, hexaconazole, flutriafol, fludioxonil, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, aminotriazole, flusilazol, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, atrazine-désopropyl, atrazine déséthyl désisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, simazine hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbutylazine, terbuméton-déséthyl, oxaalachlore, flufenacet esa, desméthylisoproturon, ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, propachlore esa, flufénacet oxa, diméthénamide oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desméthylnorflurazon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, ethylenethio uree, diméthénamide esa, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', prochloraze, oxadixyl, nitroféne, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, chlormequat, clomazone, clothianidine, aclonifen, chlorothalonil, bentazone, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imazaquine, imazalil, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, anthraquinone (pesticide), acétamiprid, propanil, pyriméthanal, cyprodinil, pencycuron, pendiméthaline, paclobutrazole, butraline, captane, chlorbromuron, chloridazole, fomesafen, flutolanil, flurtamone, fluquinconazole, fluzinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, procymidone, pymétroline, quimerac, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, trifluraline, vinchlozoline, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, béalaxyl, oxa métazachlore, oxa métolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore

## Unité de distribution LE VAST (050000627)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

16

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DU VAST	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	14/04/2022	0,111 microgramme/L
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	27/07/2022	0,123 microgramme/L
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	10/08/2022	0,153 microgramme/L
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	05/10/2022	0,118 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	14/04/2022	0,105 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	28/06/2022	0,105 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	27/07/2022	0,156 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	10/08/2022	0,168 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	05/10/2022	0,139 microgramme/L
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	23/11/2022	0,107 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	14/04/2022	0,134 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	11/05/2022	0,134 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	28/06/2022	0,148 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	27/07/2022	0,109 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	10/08/2022	0,121 microgramme/L
	ESA METOLACHLORE	08/09/2022	0,122 microgramme/L

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DU VAST	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	23/11/2022	4



## Unité de distribution LE VAST (050000627)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>8</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>18</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>8</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>55,56 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>C</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

#### Conclusion sanitaire :

La présence de métabolites de la chloridazone dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

#### Observations / recommandations techniques :

Des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour les métabolites pertinents de la chloridazone sont observés en sortie station du Vast. Ces concentrations mesurées restent inférieures aux valeurs sanitaires transitoires définies par la DGS, l'eau peut être consommée sans restriction d'usage pendant une période dérogatoire de 6 ans au maximum. Aussi, un dossier de dérogation comprenant un plan d'actions intégrant des volets préventifs et curatifs devra être élaboré et transmis à l'ARS.

## Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Code : 050000638

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		87,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		93,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	8,90	13,59	20,50		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,21	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	5,00	5,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,00	0,13	0,60		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,20	0,42		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,23	0,46		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	7,40		7,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,40		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	8,10		11,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	8,30		11,40		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					1	26,00	26,00	26,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	29,00	29,33	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	288,00	323,71	345,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,40	5,40	5,40		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	22,70	22,70	22,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	10,00	10,00	10,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	1,00	5,29	12,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Code : 05000638

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	9,30	10,46	11,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,19	0,21	0,23		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,00	0,27	0,70		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	5,00	5,00	5,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,38	1,38	1,38		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,09	0,18		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,37	0,73		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,46	0,91		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Code : 05000638

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthyloxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane bêta, aldrine, chlordane alpha, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, chlorpyriphos méthyl, malathion, mévinphos, ométhoate, ethion, ethoprophos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, oxydéméton méthyl, chlorfenvinphos, bromophos méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, fonofos, fenitrothion, fenchlorphos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propylamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyperméthrine, bifenthrine, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, bromoxynil, dinoterbe, dinitrocrésol, dinoseb, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, chloridazone desphényl, terbuthylazin déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, esa metolachlore, oxaalachlore, atrazine-déisopropyl, propachlore esa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, anthraquinone (pesticide), chlormequat, chloridazone, cyprodinil, chlorbromuron, total des pesticides analysés, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitroféne, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, propanil, acétamiprid, clomazone, captafène, béalaxyl, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pyriméthanal, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esaalachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acétochlore, esa acétochlore

**Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)****Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022**

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : ST VAAST QUETTEHOU	ODEUR SAVEUR À 25°C	27/07/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DU SOUCI	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/09/2022	4

## Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>14</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>14</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du Souci devra être recherchée.

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION PONT-AUBIN	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	TTP - STATION DU SOUCI	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		9

Année	TTP - STATION DU THEIL	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6

Année	TTP - STATION DU VAST	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		6



Année	UDI - PONT-AUBIN	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	18
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	18
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		51

Année	UDI - LE THEIL	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		23

Année	UDI - LE VAST	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		18

Année	UDI - ST VAAST QUETTEHOU	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		34

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		162

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

Votre territoire est découpé en 4 unités de distribution.

Sur les unités de distribution de Pont Aubin, du Theil et de Saint Vaast-Quettehou, les eaux distribuées se sont révélées conformes aux limites de qualité.

Sur l'unité de distribution du Vast, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixées pour les métabolites pertinents de la chloridazone sont observés: vous devez donc élaborer un dossier de dérogation comprenant un programme d'actions préventives et curatives visant à rétablir la conformité de l'eau.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par délégation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER

## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000625 - PONT-AUBIN

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
BOUTRON F1	Principal	50086 - BRILLEVAST	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE PRIEURE 7 PUITTS C1	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE COLLECTEUR	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE PRIEURE S1	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION PONT-AUBIN (VAL DE SAIRE)	Principal	50135 - CLITOURPS	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
MONT ETOLAN S1	Principal	50596 - THEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE EAU TRAITEE PONT-AUBIN 1	Secondaire	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE EAU TRAITÉE PONT-AUBIN 2	Secondaire	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
PONT- AUBIN F2	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000626 - LE THEIL

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU PUCHOT S1	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA CORBIERE S1	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
FONTAINE SAINT CLAIR S1	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
FONTAINE SAINT CLAIR S2	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DU THEIL	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 050000627 - LE VAST

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
HAMEAU BELLOT S1	Principal	50619 - VAST (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DU VAST	Principal	50619 - VAST (LE)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T.	Secondaire	50619 - VAST (LE)	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
HAMEAU BELLOT S2	Principal	50619 - VAST (LE)	EMERGENCE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 050000638 - ST VAAST QUETTEHOU

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LE VALVACHET S1	Principal	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LE FRESTIN F1	Principal	50417 - QUETTEHOU	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
LA CHOUETTERIE S1	Principal	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION DU SOUCI	Principal	50417 - QUETTEHOU	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE E.T DU SOUCI	Secondaire	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
FANVILLE F1	Principal	50395 - PERNELLE (LA)	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
BACHE CAPTAGE VALVACHET	Secondaire	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
BACHE CAPTAGE CHOUETTERIE	Secondaire	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

Unité de Gestion d'Exploitation :  
**0500135 - CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>11</b>
UDI LA GATHE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	12
UDI LA GATHE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	16
UDI LA GATHE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	17
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>18</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Conclusion générale sur l'unité de gestion	19
Liste des sigles	20
Annexes	21
Informations sur les Points de Surveillance	22

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.



## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### **Les références de qualité**

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

## Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

##### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

##### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

##### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA GATE F1	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0025	18/05/2004	06/04/2008	30/05/2008
LA GATE F2	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0044	18/05/2004	28/04/2008	30/05/2008

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m <sup>3</sup> /j	Indice pondéré (*)
LA GATE F1	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0025	30/05/2008	80 %	1 200	960
LA GATE F2		00938X0044	30/05/2008	80 %	800	640
<b>Total : 2</b>					<b>2 000</b>	<b>1 600</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Données sur la production de l'unité de gestion

050002437 - STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE

### Débites de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	1 417
Débit réglementaire	2 800

### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

## Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000618 - LA GATHE

### Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
5 159	6 262	5 159	5 435

### Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée
050	50055	BINIVILLE	-	100
050	50156	CROSVILLE-SUR-DOUVE	-	100
050	50049	BESNEVILLE	-	100
050	50064	BONNEVILLE (LA)	-	100
050	50374	NEUVILLE-EN-BEAUMONT	-	100
050	50387	ORGLANDES	-	100
050	50457	SAINTE-COLOMBE	-	100
050	50551	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	-	100
050	50587	TAILLEPIED	-	100
050	50105	CATTEVILLE	-	100
050	50233	HAUTTEVILLE-BOCAGE	-	100
050	50426	RAUVILLE-LA-PLACE	-	100
050	50430	REIGNEVILLE-BOCAGE	-	100
050	50207	GOLLEVILLE	-	100
050	50370	NEHOU	-	100

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**050000618 - LA GATHE**



## Unité de distribution LA GATHE (050000618)

### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

#### Unité de distribution : LA GATHE

Code : 050000618

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					25	0,00		54,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					25	0,00		130,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	25	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	25	0,00		1,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	25	8,80	14,10	22,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						23	0,00	0,09	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	2	1,00	3,00	5,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,05	0,25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	11,10		12,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	25	7,40		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,50		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					23	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					23	23,00		24,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					23	22,00		24,10		
<b>MINÉRALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					2	82,00	83,00	84,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	48,00	50,40	54,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	23	637,00	655,43	670,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,10	6,30	6,50		
POTASSIUM	mg/L					2	1,90	1,95	2,00		
SODIUM	mg/L				200,00	2	44,10	46,10	48,10		
SULFATES	mg/L				250,00	5	24,00	25,60	27,00		
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	23	0,00	4,91	54,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	2,43	4,00		

## Unité de distribution : LA GATHE

Code : 050000618

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	23	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			23	4,20	7,71	9,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			23	0,08	0,15	0,18		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	23	0,40	0,46	0,90		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,50	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,83	0,83	0,83		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,00			2	0,06	0,07	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,12	0,13	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,01	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

## Unité de distribution : LA GATHE

Code : 050000618

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					2	0,06	0,06	0,06		
<b>PCB, DIOXINES, FURANES</b>											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

mésotrione, sulcotrione, mécoprop, haloxyfop éthoxyéthyl, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, propaquizafop, triclopyr, 2,4,5-t, 2,4-d, clodinafop-propargyl, fénoxaprop-éthyl, dichlorprop, fluazifop butyl, diethofencarbe, asulame, carbofuran, carbendazime, carbaryl, carbétamide, diallate, chlorprophame, triallate, prosulfocarbe, propamocarbe, propoxur, prophame, pyrimicarbe, méthomyl, méthiocarb, molinate, iprovalicarb, indoxacarbe, fenoxycarbe, fenobucarbe, chlordane bêta, aldrine, chlordane alpha, ddt-2,4', ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, endrine, hexachlorobenzène, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, isodrine, méthoxychlore, oxadiazon, chlorpyriphos méthyl, malathion, mévinphos, ométhoate, ethion, ethoprophos, quinalphos, disyston, diméthoate, diazinon, dichlorvos, chlorpyriphos éthyl, oxydéméton méthyl, chlorfenvinphos, bromophos méthyl, azinphos éthyl, azinphos méthyl, fonofos, fenitrothion, fenchlorphos, vamidothion, tétrachlorvinphos, pyrimiphos méthyl, phosphamidon, pyrimiphos éthyl, phorate, phosalone, phoxime, parathion méthyl, parathion éthyl, hexazinone, flufenacet, desmétryne, cyromazine, cybutryne, cyanazine, atrazine, améthryne, triazoxide, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, siméthryne, secbuméton, sébuthylazine, propazine, prométon, prométhrine, métamitron, métribuzine, flamprop-isopropyl, boscalid,alachlore, acétochlore, zoxamide, tébutam, propyzamide, propachlore, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, linuron, monolinuron, monuron, trinéxapac-éthyl, métobromuron, thébutiuron, siduron, néburon, métouxuron, métabenzthiazuron, buturon, chloroxuron, cycluron, chlorsulfuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, ethidimuron, flufénoxuron, fluométuron, fénuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, triasulfuron, amidosulfuron, azimsulfuron, flazasulfuron, flupyrsulfuron-méthyle, foramsulfuron, metsulfuron méthyl, mésosulfuron-méthyl, nicosulfuron, prosulfuron, rimsulfuron, sulfosulfuron, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, triflusaluron-méthyl, lambda cyhalothrine, cyfluthrine, deltaméthrine, esfenvalérate, fenvalérate, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, cyperméthrine, bifenthrine, dicamba, fénarimol, imazaméthabenz, pentachlorophénol, bromoxynil, dinoterbe, dinitrocrésol, dinoseb, aminotriazole, fludioxonil, triazamate, triticonazole, tébuconazole, propiconazole, penconazole, myclobutanil, metconazol, hexaconazole, flutriafol, flusilazol, florasulam, fenbuconazole, epoxyconazole, difénoconazole, cyproconazol, bitertanol, bromuconazole, dimoxystrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine, pyraclostrobine, picoxystrobine, kresoxim-méthyle, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, 2,6 dichlorobenzamide, simazine hydroxy, terbuméton-déséthyl, hydroxyterbuthylazine, chloridazone desphényl, terbuthylazin déséthyl, chloridazone méthyl desphényl, flufenacet esa, esa metolachlore, oxaalachlore, atrazine-déisopropyl, propachlore esa, heptachlore époxyde, ethylenethiouree, endosulfan sulfate, dde-4,4', dde-2,4', ddd-4,4', ddd-2,4', 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, diclofop méthyl, ampa, aldicarbe sulfoné, chloro-4 méthylphénol-2, hydroxycarbofuran-3, propachlore oxa, flufénacet oxa, diméthachlore oxa, oxychlordane, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, ioxynil, imazaméthabenz-méthyl, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, anthraquinone (pesticide), chlormequat, chloridazone, cyprodinil, chlorbromuron, total des pesticides analysés, pencycuron, pendiméthaline, prochloraze, paclobutrazole, oxadixyl, nitrofène, norflurazon, métosulam, métalaxyle, métaldéhyde, mepiquat, lenacile, iprodione, imidaclopride, imizaquine, imazalile, imazamox, glyphosate, glufosinate, fluroxypir-meptyl, fluroxypir, fenpropidin, fenpropimorphe, fomesafen, flutolanil, flurtamone, clothianidine, butraline, bentazone, bromacil, bifenox, benfluraline, benoxacor, propanil, acétamiprid, clomazone, captafène, béalaxyl, fluquinconazole, fluazinam, fipronil, fénazaquin, flurochloridone, ethofumésate, diméthomorphe, diméfuron, difenacoum, dichlobénil, diflufénicanil, dichlorophène, dicofol, cycloxydime, coumatétralyl, coumafène, aclonifen, chlorothalonil, pyriméthanal, procymidone, pymétrozine, quimerac, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, spiroxamine, tébufénozide, tétraconazole, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, trifluraline, vinchlozoline, oxa metazachlore, esa metazachlore, oxa metolachlore, esa metolachlore, diméthénamide oxa, diméthénamide esa, cga 354742, cga 369873, oxa acetochlore, esa acetochlore

## Unité de distribution LA GATHE (050000618)

### Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : LA GATHE	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/08/2022	1 n/(100mL)
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	26/10/2022	1 n/(100mL)
	ODEUR SAVEUR À 25°C	30/06/2022	5 n

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	24/08/2022	2,85 NFU

## Unité de distribution LA GATHE (050000618)

### Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

#### Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	<b>25</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00 %</b>

#### Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	<b>25</b>	
Nombre de prélèvements non conformes :	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		<b>100,00 %</b>

### Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Observations / recommandations techniques :

Des dépassements des valeurs de référence pour la turbidité (trouble de l'eau) et les bactéries coliformes ont été observées sans risque pour la santé.

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		15

Année	UDI - LA GATHE	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	15
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	18
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		53

Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		68

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

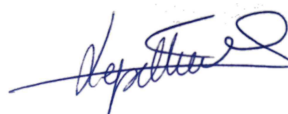
L'eau distribuée en 2022 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par déléation,



Ingénieur du Génie Sanitaire

Sabrina LEPELTIER



## Liste des sigles

<b>AP</b>	Arrêté préfectoral
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>CAP</b>	Captage
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>MCA</b>	Mélanges de captages
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TTP</b>	Station de traitement-production
<b>UDI</b>	Unité de distribution
<b>UGE</b>	Unité de gestion et d'exploitation
<b>PRPDE</b>	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

## Annexes

Informations sur les Points de Surveillance

## Informations sur les Points de Surveillance

### 050000618 - LA GATHE

Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
LA GATE F1	Principal	50551 - SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE
R. LA PLACE (RT)	Secondaire	50426 - RAUVILLE-LA-PLACE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
LA GATE F2	Principal	50551 - SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE
STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	Principal	50426 - RAUVILLE-LA-PLACE	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
R.LA PLACE(SE)	Secondaire	50426 - RAUVILLE-LA-PLACE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

---

**② NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE 2021**

---

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.

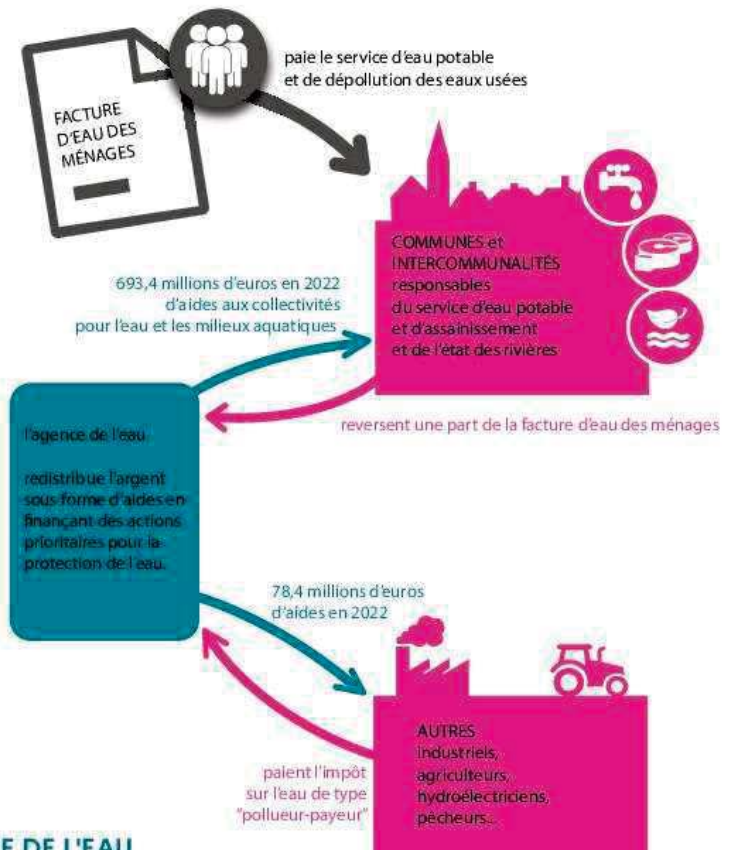
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_vide.omp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_vide.omp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



**0,10 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,76 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**72,89 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**8,51 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



**0,12 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



**0,50 €**  
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



**1,05 €**  
de redevance de prélèvement payé par les activités économiques



**2,61 €** de redevance cynégétique payés par les chasseurs



**11,47 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



**11,47 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



**3,5 €**  
pour la dépollution industrielle



**70,7 €**  
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**5,8 €**  
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



**8,1 €**  
aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



**1,3 €**  
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



**7,4 €**  
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



**3,1 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

## PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

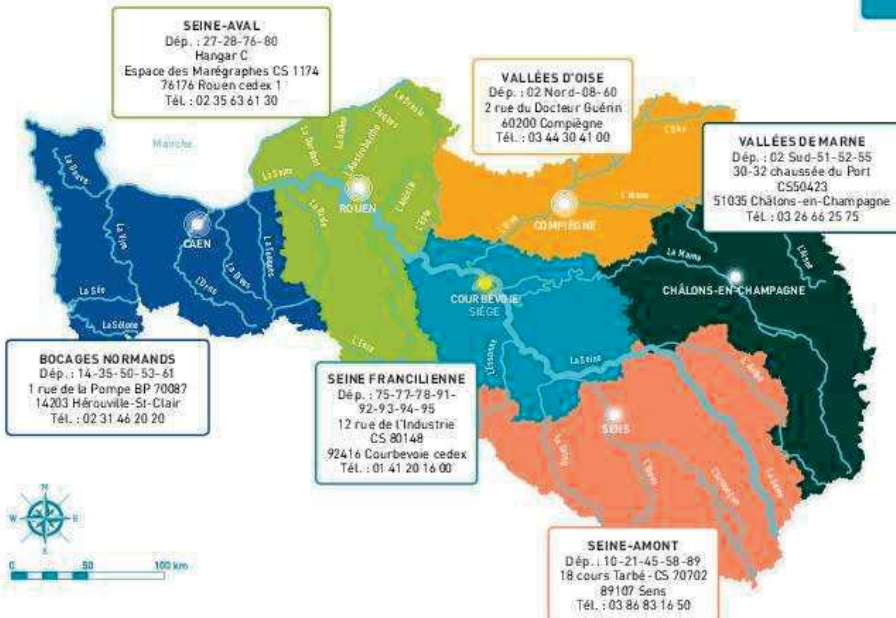
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,  
CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU**  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AGENCE eau seine NORMANDIE**



Retrouvez la campagne de communication

[www.lesagencesdeleau.fr/](http://www.lesagencesdeleau.fr/)  
comprendre, apprendre, agir pour l'eau

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





---

**③ DETAIL DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT  
RESEAUX EAU POTABLE ET EAUX USEES 2022**

---

# Travaux Réseaux 2022

Lieu	Ville	Réseau concerné (EU, AEP)	Linéaire AEP en ml	Linéaire EU en ml	Linéaire EP en ml
Rue Bondor	Cherbourg en Cotentin	AEP-EU-EP	226	154	18
Quai Alexandre III	Cherbourg en Cotentin	AEP	126		
Rue Jacques PREVERT	Cherbourg en Cotentin	EU			7
Rond Point Minerve	Cherbourg en Cotentin	EU-EP		115	7
Anjou	Cherbourg en Cotentin	AEP	71		
Rue Carnot	Cherbourg en Cotentin	AEP-EU-EP	140	74	0
Les Fourches	Cherbourg en Cotentin	AEP-EU-EP	76	75	125
Rue Gambetta	EQUERDREVILLE	AEP-EU-EP	261	235	265
Rue du Breton	QUERQUEVILLE	AEP	390		
Le Bourg	CANTELOUP	AEP	684		
Route du Cap La Crasvillerie	REVILLE	AEP	962		
Les Mares	Ste GENEVIEVE	AEP	1719		
Maréchal Foch	St VAAST LA HOUGUE	EU		38	
Le Bourg	HEMEVEZ	AEP	475		
Rue Burnouf	VALOGNES	AEP-EU-EP	247	203	419
Rue du petit Versailles	VALOGNES	AEP-EU-EP	112	4	24
Boulevard Général Leclerc	MONTEBOURG	AEP	220		
Le Bas de Launey	QUINEVILLE	AEP	452		
L'Eglise	BAUBIGNY	AEP	136		
Pont RD 650 (refoulement)	ST LO D OURVILLE	EU		200	
Hameau Bourgeois	SENOVILLE	AEP	1923		
Hameau Bouleau	St MARTIN LE HEBERT	AEP	1287		
Hameau Bernard	BRICQUEBOSCQ	AEP	372		
Réhabilitation réservoir	LES PIEUX	AEP			
Réhabilitation réservoir	FLAMANVILLE	AEP			
Baudretot	VIRANDEVILLE	AEP-EU	1585	1460	
<b>Total</b>			<b>11 464</b>	<b>2 558</b>	<b>865</b>

---

**④** MODES DE GESTION EAU POTABLE,  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF  
SUR LE COTENTIN EN 2022

---

Etat des lieux des modes de gestion sur la Communauté d'Agglomération Le Cotentin 2022

Structures	communes	Mode de gestion AEP	Mode de Gestion EU	Mode de gestion ANC				
Territoire La saire	Bretteville	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie				
	Dizyville							
	Le Mesnil au Val							
Territoire St Pierre église	Le Vast	Gérance St Pierre - Veolia	Prestation de service - Veolia	Régie				
	Tocqueville							
	Gonneville le Theil							
	Fermanville							
	Carneville							
	Maugerbus sur Mer							
	St Pierre Eglise	Gérance Val de Saire - Réville - Veolia						
	Théville							
	Brillevast							
	Cartevast							
	Cléroups							
	Vicq sur Mer							
	Gatteville le phare							
Territoire du Val de Saire	Varenville	Gérance Val de Saire - Réville - Veolia	DSP Veolia	Régie				
	Teurthéville-Bocage							
	La Pernelle							
	Le Vicel							
	Valdemer							
	Sainte Geneviève							
	Barlieur							
	Montfarville							
	Amneville en Saire							
	Réville							
	Saint Vaast la Hougue				DSP			
	Quettehou				Anse du Cul de Loup - Veolia			
	Morsaline				Région de Valognes - Veolia			
	Craville							
	Octeville L'Avenel							
	Videscoville							
	Aumeville Lestre							
Territoire de Montebourg	St Germain de Tournebut	Région de Valognes - Veolia	Régie	Prestation de service - Veolia				
	Saint Cyr							
	Sortosville							
	Flottemanville							
	Hernenez							
	Urville							
	Lestre							
	Quinéville							
	Fontenay sur mer							
	St Marcouf							
	St Martin d'Audoenville							
	Vaudreville							
	Ozeville							
	Montebourg							
	St Flozel							
	Eroudeville							
	Le Ham							
	Jogeville							
	Fresville							
	Emondeville							
	Azeville							
	Ecausseville							
	Ravenoville (hors territoire)							
	Cœur Cotentin				Colomby	Région de Valognes - Veolia	Prestations de Services - Veolia	Prestation de service - Veolia
					Huberville			
					Tamerville			
Montaigu La Brisette								
Sausemesnil								
St Joseph								
L'Etang Bertrand								
Magneville								
Morville								
Négreville								
Lucecant								
Yvetot-bocage								
Valognes		Régie						
Briquebec en Cotentin		Briquebec en cotentin - Saur	DSP					
Rocheville			Briquebec - Saur					
Sortevast			Prestation de Services - Veolia					
Brix			Régie					
Breuville	Régie							
Rauville La Bigot								
Vallée de l'Ouve	Nehou	Régie	Prestations de Services - SAUR	Prestation de service - Veolia				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
Territoire de Côtes des Isles	Nehou	Régie	Prestation de Services - Veolia	Prestation de service - Veolia				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
Territoire de Côtes des Isles	Nehou	Régie	Prestation de Services - Veolia	Prestation de service - Veolia				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
Territoire de les Pieux	Nehou	Régie	Régie	Régie				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
Territoire Douve Divette	Nehou	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
La Hague	Nehou	Régie	Régie	Régie				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							
	La Bonneville							
	Crosville sur Douve							
	St Colomb							
	St Sauveur Le Vicomte							
	Ethieville (hors territoire)							
	Catteville							
	Tallegpiéd							
	Neuville en Beaumont							
	Bezeville							
	Rauville la Place							
	St Jacques de Nehou				DSP			
La Scye - SAUR								
Cherbourg en Cotentin	Nehou	Régie	Régie	Régie				
	Golleville							
	Binville							
	Hautville-Bocage							
	Orglandes							
	Régneville Bocage							